Nations Unies

S/PV.7096 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7096[e] séance

Lundi 20 janvier 2014, à 15 heures
New York

Président :	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein	(Jordanie)
Membres :	Argentine	M. Estreme
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	M[me] Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Lituanie	M[me] Murmokaitė
	Luxembourg	M. Asselborn
	Nigéria	M[me] Ogwu
	République de Corée	M. Cho Tae-yul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nibishaka
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-21028 (F)





La séance est reprise à 15 h 5.

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Ukraine à participer à la présente séance.

Je voudrais rappeler à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur intervention à un maximum de quatre minutes afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute la diligence voulue. Les délégations ayant de longues déclarations sont invitées à en distribuer le texte et à en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la Jordanie de son accession à la présidence du Conseil pour le présent mois. Je félicite également la Mission permanente de la France de la grande compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil en décembre.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

En juillet dernier, lorsque nous avons pris la parole devant le Conseil, nous avons salué les efforts déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, en vue de favoriser la reprise des négociations israélo-palestiniennes dans l'espoir qu'elles mèneraient à une paix juste et durable, qui ne peut selon nous être fondée que sur les principes et les règles du droit international, les décisions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid et l'Initiative de paix arabe. Cependant, nous avons également déclaré – et je présente mes excuses aux membres de citer notre propre déclaration :

> « Disons-le pourtant haut et clair : le principal danger qu'affrontent ces négociations, c'est la poursuite des provocations israéliennes, susceptibles de les miner. Il faut y mettre totalement fin pour faciliter les négociations. À l'évidence, il n'en est pas de meilleur exemple que la construction ininterrompue, ces derniers mois, de colonies israéliennes à un rythme sans précédent, sans parler de l'approbation de nouveaux groupes de logements. » (*S/PV.7007, p.34*)

En octobre, nous avons de nouveau sonné l'alarme, appelant une fois de plus l'attention du Conseil sur le fait que la poursuite des activités de colonisation israéliennes risque de nuire aux chances de réussite des négociations israélo-palestiniennes, et nous avons prié le Conseil de condamner ces activités dans les termes les plus fermes (voir S/PV.7047). Si le Conseil a gardé le silence, le rugissement des bulldozers israéliens détruisant des maisons palestiniennes à Jérusalem et déracinant des oliviers en Cisjordanie pour permettre la construction de nouveaux logements s'est clairement fait entendre. Comme cela a déjà été mentionné, les autorités israéliennes ont annoncé ce mois leur intention de construire 1 400 nouveaux logements dans les territoires occupés.

Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que vous réalisez que nous sommes à un tournant historique. Le moins que l'on puisse dire est que l'avenir des négociations a sans nul doute été mis à mal par les activités d'implantation qui se poursuivent sans relâche. Le silence du Conseil ne sert pas la cause de la paix. Pour sauvegarder les perspectives de paix dans notre région du monde, le Conseil doit se faire entendre. Au nom de la paix, nous l'exhortons à agir sans plus tarder.

Je vais à présent évoquer une autre difficulté à laquelle le Conseil est confronté. La semaine dernière, le 15 janvier, pendant la deuxième Conférence internationale d'annonces de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie, accueillie sur son territoire par le Gouvernement koweïtien, les chiffres étaient limpides s'agissant de l'ampleur de la tragédie qui se déroule en Syrie : plus de 120 000 personnes tuées, dont quelque 11 000 enfants; 9,6 millions de personnes nécessitant une assistance humanitaire; 6,5 millions de personnes déplacées; et 2,2 millions de réfugiés dans les pays voisins. Il s'agit d'une catastrophe humanitaire sans précédent dans l'histoire récente. Le Liban se félicite des annonces de contributions généreuses qui ont été faites pendant la Conférence et continuera de travailler en étroite collaboration avec la communauté des donateurs pour soulager les souffrances des réfugiés et de leurs communautés d'accueil.

Tandis que le conflit se poursuit en Syrie, le flux de réfugiés au Liban se poursuit à un rythme constant d'environ 3 000 personnes par jour. Il y a plusieurs mois, le nombre de réfugiés dépassait 1 million, soit près du quart de la population de mon pays. Il est évident que cela prend désormais une dimension existentielle au Liban qui, bien qu'il soit le plus petit des pays hôtes, accueille le plus grand nombre de réfugiés, que ce soit par rapport à la population nationale ou en termes absolus.

La souffrance des Syriens en Syrie doit prendre fin, et le flux de réfugiés syriens doit cesser. Il est

grand temps que la communauté internationale assume ses responsabilités humanitaires et agisse à l'unisson pour veiller à la création de couloirs humanitaires pour l'acheminement de l'aide à la Syrie ainsi qu'à l'installation de camps en Syrie et à ses frontières. Cela permettrait aux réfugiés syriens de quitter progressivement les pays d'accueil et de retourner dignement dans leur pays. À tous ceux qui pourraient penser que cette approche n'est pas réaliste, je me permettrai de répondre que, conscient de ses responsabilités humanitaires et de ses obligations légales, le Liban a gardé ses frontières ouvertes à tous ceux qui fuyaient les horreurs de la violence et de la destruction en Syrie – et continuera de le faire. Ce qui n'est pas réaliste dans le cas présent est de ne pas admettre que le Liban n'est plus à même de faire face aux pressions et aux fardeaux qui résultent de cette situation.

En outre, puisque le Conseil a réussi à adopter à l'unanimité la résolution 2118 (2013) sur l'élimination des armes chimiques en Syrie, est-il irréaliste d'espérer qu'il puisse faire montre de la même détermination en remédiant à la situation humanitaire dans ce pays? Qui plus est, à la veille de la date fixée pour la tenue de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, est-il irréaliste d'espérer également que la communauté internationale agira avec la même énergie pour veiller à l'application pleine et entière du communiqué de Genève de juin 2012 et de son plan d'action (S/2012/522, annexe) afin d'aider à répondre aux aspirations du peuple syrien et de mettre fin à l'épreuve qu'il subit?

Malgré toutes les difficultés auxquelles se heurte mon pays, le Liban reste déterminé à mettre pleinement en œuvre la résolution 1701 (2006) et souligne qu'il est nécessaire que le Conseil agisse rapidement pour mettre immédiatement fin aux violations systématiques, par air, par terre et par mer, de la souveraineté du Liban par Israël. Ma délégation a tenu le Conseil informé de ces violations et a demandé que ses lettres y relatives soient distribuées en tant que documents officiels de l'ONU.

La plus récente de ces lettres était datée du 9 janvier, date à laquelle nous avons déposé une plainte contre Israël pour avoir engagé une guerre électronique contre le Liban. Nous avons informé le Président du Conseil qu'Israël avait augmenté le nombre de sites, de tours, d'antennes et d'autres dispositifs de surveillance, de contrôle et d'espionnage installés le long de la frontière libanaise. Nous avons appelé le Conseil à assumer les responsabilités qui lui incombent dans le maintien de la paix et de la sécurité en condamnant ces violations flagrantes du droit international et en prenant les mesures nécessaires pour y mettre fin.

Récemment, mon pays a également été victime de plusieurs attaques terroristes, allant de l'attaque menée contre l'Ambassade iranienne à l'assassinat de l'ancien Ministre, Mohamad Chatah, en passant par l'attentat à la voiture piégée dans les banlieues sud de Beyrouth et l'attaque de Hermel. À maintes reprises, le Conseil a condamné ces attaques et a insisté sur la nécessité d'en traduire les auteurs en justice. Le Liban remercie profondément le Conseil de son appui constant en faveur de la stabilité et de la sécurité du pays.

Par ailleurs, la semaine dernière, le Conseil s'est félicité de l'ouverture du procès au Tribunal spécial pour le Liban et a souligné qu'il était d'une importance cruciale de combattre l'impunité afin de renforcer la stabilité et la sécurité du Liban sur le long terme. De son côté, le Président de la République libanaise, le général Michel Sleiman, a déclaré sans ambiguïté que l'ouverture du procès était une étape majeure sur la voie de l'établissement de la vérité concernant l'assassinat de l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri, et permettrait de garantir que ses auteurs n'imaginent pas qu'ils peuvent échapper à la justice.

Enfin, le lancement du Groupe international d'appui au Liban, en septembre, a reposé sur le consensus exprimé dans la déclaration présidentielle adoptée en juillet par le Conseil (S/PRST/2013/9), dans laquelle il soulignait « qu'il importe que le Liban puisse compter sur un soutien ferme et coordonné de la part de la communauté internationale pour continuer à relever les nombreux défis lancés à sa sécurité et à sa stabilité ». À cet égard, le Groupe a également souligné l'importance de la politique de dissociation adoptée par le Liban et de la Déclaration de Baabda du 12 juin 2012.

Aujourd'hui, plus que jamais, un tel appui est nécessaire pour aider à protéger le Liban des répercussions de la crise syrienne et empêcher que mon pays ne soit de nouveau transformé en champ de bataille des rivalités régionales et des guerres par procuration.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Royaume de Jordanie de son accession au Conseil de sécurité et à la présidence dudit Conseil dès le premier mois de son mandat. Nous tenons également à féliciter le Tchad, le Nigéria, la Lituanie et le Chili d'avoir rejoint le Conseil. Je voudrais remercier

S. E. le Secrétaire général de son exposé de ce matin, et je renouvelle l'appui de l'Égypte aux déclarations qui seront faites par l'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par Djibouti, au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

La question palestinienne n'est toujours pas réglée malgré les nombreux efforts faits par la communauté internationale, notamment par le Conseil de sécurité, depuis la création de l'ONU, et elle a de graves répercussions pour les Palestiniens et pour tous les pays de la région, ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. C'est ce que prouvent clairement les récentes atrocités commises dans le camp de réfugiés de Yarmouk, en Syrie, où des réfugiés palestiniens meurent de faim, en plein XXIe siècle. Cela s'applique également à Israël, qui continue de se sentir menacé malgré son arsenal sophistiqué d'armes de destruction massive et sa supériorité en armes classiques et leurs vecteurs.

Le trimestre écoulé a vu un certain nombre de faits nouveaux importants qui montrent bien à quel point la situation en Palestine est devenue critique.

Le premier de ces faits c'est l'opiniâtreté avec laquelle les États-Unis s'attachent à aider les deux parties à parvenir à un accord, notamment avec les visites successives du Secrétaire d'État dans la région, afin d'assurer la réalisation de cet objectif. Nous appuyons résolument ces efforts et attendons avec impatience que soit trouvée une solution juste qui garantisse l'établissement d'un État palestinien pleinement indépendant et souverain sur tous les territoires occupés en 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et qui vivrait dans la paix et la sécurité, côte à côte, avec l'État d'Israël.

Deuxièmement, les hauts responsables israéliens ont continué à faire douter, dans des déclarations officielles, de la solution des deux États et de l'existence d'un véritable partenaire de paix, en même temps qu'étaient posés de nouveaux problèmes rendant plus complexe la possibilité de parvenir à un accord. Entre autres, il y a les déclarations du Premier Ministre indiquant qu'il n'était pas prêt à accepter qu'il soit fait référence à Al Qods dans le projet d'accord-cadre, l'insistance sur le caractère juif de l'État et sur le maintien d'autres colonies de peuplement illégales sous souveraineté israéliennes. Il y a aussi le plan du Ministre des affaires étrangères sur l'échange et le transfert de populations, outre l'échange de territoires, ainsi que les critiques émises par le Ministre de la défense contre le plan sécuritaire proposé par les États-Unis ainsi que la nécessité de maintenir des forces israéliennes dans la vallée du Jourdain pour des raisons de sécurité, et ce bien que l'ancien chef du Mossad ait affirmé que la présence dans la vallée du Jourdain était une question politique non essentielle pour la sécurité d'Israël.

Troisièmement, un troisième groupe de prisonniers palestiniens a été libéré, et nous nous en félicitons. Toutefois, cela a été suivi par l'annonce d'appels d'offre pour la construction de milliers de nouveaux logements dans les colonies à Al Qods occupée et en Cisjordanie. La France, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie ont convoqué les ambassadeurs israéliens pour leur indiquer que de telles mesures n'aidaient pas le processus de paix. Mais le Gouvernement israélien a ignoré ce message et convoqué à son tour les ambassadeurs de ces pays pour s'indigner de cette détermination à appliquer le droit international et les résolutions du Conseil. L'Égypte attend du Conseil de sécurité qu'il prenne les mesures nécessaires pour faire cesser ce sabotage délibéré des chances de règlement pacifique, et de l'Union européenne qu'elle applique ses résolutions pertinentes en mettant fin à sa coopération avec les colonies. Nous appuyons la décision de l'Office des eaux des Pays-Bas de suspendre sa coopération avec l'Office des eaux d'Israël en raison des activités de cette dernière dans les colonies. Nous appuyons aussi la décision du Fonds de pension des Pays-Bas de retirer ses investissements des banques israéliennes qui financent les colonies de peuplement.

Quatrièmement, les Palestiniens continuent de subir les attaques des colons et la répression des forces de israéliennes dans les territoires occupés et à la mosquée Al-Aqsa. Les raids aériens menés en représailles par Israël contre Gaza se sont poursuivis, faisant de nombreuses victimes. En réaction, les tirs de missiles vers les territoires israéliens se sont poursuivis, sans faire de victimes ou de blessés. Les Palestiniens ont aussi continué de manifester contre l'occupation.

On continue de faire pression sur les Palestiniens pour qu'ils abandonnent des droits acquis au titre du droit international et reconnus par des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, en échange de promesses d'une diminution par Israël des violations de ces droits.

Les faits survenus ces trois derniers mois ont montré que si la sécurité de la Palestine ne peut être garantie si celle d'Israël ne l'est pas, la sécurité d'Israël aussi ne saurait être garantie au détriment de la sécurité de la Palestine. La sécurité est indivisible et ne peut se

réaliser que dans le cadre d'une paix basée sur le respect du droit des autres à exister et de leur droit à mener une vie normale. Nous espérons que les efforts des États-Unis déboucheront sur un règlement qui réponde aux exigences d'une paix durable basée sur les intérêts mutuels et non sur une équation à somme nulle.

J'en viens maintenant à la situation en Syrie qui s'impose à nous tous. Je réaffirme qu'il importe de parvenir à un règlement politique par le dialogue. L'Égypte appuie les efforts menés par le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi, en coopération avec la Russie et les États-Unis, pour tenir la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie. Nous saluons la courageuse décision de l'opposition d'y participer, et nous prions instamment les membres de l'opposition d'y participer avec sérieux pour parvenir aux arrangements nécessaires à une période de transition garantissant l'intégrité territoriale et la cohésion sociale de la Syrie, en application du communiqué de Genève (S/2012/523, annexe). Nous réaffirmons en parallèle que ce qui se passe en Syrie aujourd'hui ne doit pas détourner l'attention du Conseil de sécurité de la mise en œuvre de ses résolutions contraignantes concernant l'illégalité de l'occupation israélienne du Golan syrien et la nécessité de son retrait du Golan et de tous les territoires arabes occupés.

Pour terminer, je tiens à saluer les efforts déployés par Mme Anglea Kane, Secrétaire générale adjointe aux affaires de désarmement, et Sigrid Kaag, Coordonnatrice spéciale de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies pour l'élimination du programme d'armes chimiques syriennes. Le Conseil s'est contenté par le passé de ne mettre en œuvre qu'en partie la résolution 687 (1991) sur la destruction des armes de destruction massive iraquiennes, en tardant à appliquer le paragraphe 14, qui note que ces mesures à prendre en application des dispositions de cette résolution représentent des étapes sur la voie de l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive.

Il a fallu attendre que des armes chimiques soient utilisées en Syrie, en août, pour que tout le monde se mette rapidement d'accord sur la destruction de ces armes. Devons-nous attendre qu'une telle tragédie se répète pour que la communauté internationale s'attaque avec sérieux et sans discrimination aux risques de prolifération nucléaire au Moyen-Orient? Tous les pays arabes ont réaffirmé au Secrétaire général leur engagement à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive, en réponse à l'initiative lancée par l'Égypte à la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale le 28 septembre. Nous demandons aux autres pays de la région et aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de répondre à cette initiative. Nous demandons aussi au Secrétaire général et aux États signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de redoubler d'efforts pour convoquer dès que possible la conférence reportée sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, afin d'enlever toute possibilité que de telles armes soient utilisées et de léguer aux générations futures une région stable et exempte d'armes de destruction massive.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je voudrais vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de présider le Conseil ce mois et vous souhaiter plein succès. J'ai le plaisir aussi de féliciter le Royaume hachémite de Jordanie frère de son élection en tant que membre non permanent au Conseil, ainsi que tous les autres nouveaux membres. Je tiens à souligner que vous pouvez compter sur notre plein appui et que nous sommes disposés à tout faire pour vous aider à mener à bien votre mission. Je tiens aussi à vous remercier d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, et j'associe ma délégation aux déclarations faites au nom de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la Coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Tout d'abord, je voudrais saluer la proclamation de l'année 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Cette mesure exprime clairement la volonté internationale, en toute conscience humaine, de se montrer solidaire avec le peuple palestinien pour l'aider à jouir de ses droits et de la justice, dont il a été privé depuis plus de 60 ans et qui font maintenant l'objet de marchandage et de négociations alors qu'Israël continue de tuer tout espoir de réalisation d'une paix globale et juste qui mette fin à l'occupation pour permettre la création d'un État palestinien indépendant

dans les frontières du 4 juin 1967, avec pour capitale Al Qods Al Charif.

Les peuples épris de paix espèrent toujours que la solidarité avec le peuple palestinien se traduise en réalité tangible, synonyme pour les Palestiniens de sécurité, de liberté et de paix, et ce par la mise en œuvre des résolutions du Conseil qui, hélas, sont encore foulées au pied par les forces israéliennes d'occupation qui ne craignent ni dissuasion ni sanctions.

En cette nouvelle année, il nous faut garder à l'esprit les espoirs nourris et les actions menées l'année dernière pour relancer les négociations et les redynamiser afin de parvenir à un règlement juste et définitif de la question palestinienne. Malgré tous les efforts et les attentes, Israël continue de faire fi de la volonté internationale et de toutes les résolutions de l'ONU, notamment celles adoptées par le Conseil de sécurité. Nous assistons actuellement à l'expansion des colonies, en contravention avec le droit international. Par ailleurs, la situation se détériore dans les territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods Al Charif, la punition collective du peuple palestinien se poursuit et le blocus contre Gaza est maintenu.

Bien que les forces de la Puissance occupante aient libéré quelques prisonniers palestiniens, elles continuent parallèlement d'en détenir des centaines d'autres, dont certains n'ont pas plus de 15 à 18 ans. À cela s'ajoutent les attaques récurrentes de Palestiniens par des colons. Et l'on voudrait inciter, dans certains cas, les victimes à absoudre les coupables de toute responsabilité.

Les mesures coercitives de la Puissance occupante ont privé le peuple palestinien de son droit fondamental de vivre dans la paix, la dignité et la liberté et de l' exercice de son droit à l'autodétermination. Toute velléité de tenir les Palestiniens responsables de l'aggravation des tensions – en usant de bien minces excuses pour poursuivre le blocus ou préparer de nouvelles attaques – est totalement inadmissible. Nul ne devrait se laisser abuser par ces déformations de la réalité. L'occupation est au coeur du problème. Mettre fin à l'occupation permettra à la paix, à la justice et à la stabilité de l'emporter. Le Royaume d'Arabie saoudite, Serviteur des deux saintes mosquées, déplore vivement les attaques répétées et les actes provocateurs dont font l'objet Haram al-Charif et l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa.

Nous condamnons toutes les tentatives visant à modifier l'identité historique et religieuse des lieux saints, et appelons à la cessation immédiate de toute tentative tendant à modifier la démographie de Jérusalem-Est, y compris la campagne visant à détruire des logements palestiniens, dépouiller des Palestiniens de leur citoyenneté et les expulser en usant de mesures de contrainte qui enfreignent le droit international humanitaire. Nous déplorons l'annonce de la construction de 1 400 logements supplémentaires à l'est de Jérusalem occupée et dans d'autres territoires palestiniens occupés, y compris la construction de colonies de peuplement au sud d'Al Qods, qui coupent les lignes historiques de continuité entre Jérusalem et Bethléem.

L'année 2014 nous verra-t-elle assister au moment de vérité tant attendu, à savoir la solution à deux États? Je me souviens que le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, a déclaré que la poursuite des activités de peuplement n'était pas conforme à la solution des deux États, et que le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, a affirmé que la situation était devenue fort complexe en raison de la poursuite des activités israéliennes de colonisation, soulignant que l'ONU ne pouvait pas concilier l'expansion des colonies avec la réalisation de la solution des deux États.

Il se peut que la réalisation de la solution des deux États soit impossible. Il suffit de se rappeler et de suivre les déclarations faites par le Premier Ministre israélien en décembre 2013, selon lesquelles Israël ne suspendra jamais, pas même un seul instant, son projet actuel de construction de colonies de peuplement.

L'Arabie saoudite rappelle à cet égard la déclaration faite au nom de la Ligue des États arabes et la résolution 7719 de cette dernière en date du 21 décembre 2013, dans lesquelles elle souligne la nécessité de respecter l'Initiative de paix arabe et de tenir le Gouvernement israélien responsable d'entrave aux progrès vers la paix. Elle demande en outre, par cette résolution, aux États-Unis, qui parrainent les négociations de paix en cours, ainsi qu'aux autres membres permanents du Conseil de sécurité, d'obliger le Gouvernement israélien à cesser ses activités de peuplement et à lever entièrement le blocus contre Gaza. Nous soulignons également que les questions relatives au statut final, à savoir Jérusalem, les frontières, les réfugiés, la sécurité et l'eau, doivent être traitées

conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et ne violer aucun droit garanti par le droit international.

Une souveraineté incomplète sur une partie quelconque des territoires palestiniens occupés, y compris la région de la vallée du Jourdain, est inacceptable. Nous exigeons la fin de l'occupation israélienne du Golan arabe syrien, de la zone des fermes de Chebaa et du territoire libanais restant occupé. Un accord qui ne serait pas fondé sur la justice et l'égalité nous jetterait dans un cercle vicieux de négociations vouées à l'échec.

Nous avons écouté attentivement les déclarations soulignant le courage qu'exigent de la part des décideurs les décisions à prendre dans le cadre du processus de paix. Or, cela ne saurait s'appliquer de manière sélective à une partie plutôt qu'à l'autre. Cela vaut également pour le promoteur du processus de paix. La communauté internationale ne doit pas laisser porter atteinte aux résolutions du Conseil par ceux qui s'emploient à appliquer la loi du plus fort, avec pour résultats des solutions éphémères dictées par des considérations de politique intérieure et des intérêts étriqués. Nous en appelons à une impulsion courageuse, qui exige que soient reconnus les droits, sans contourner la légitimité ou le droit internationaux. Alors, la justice et l'équité conduiront à la paix.

La situation actuelle chez nos frères de Syrie représente la plus grande tragédie humanitaire du siècle. Les autorités syriennes font subir à leur peuple un véritable génocide, en recourant à tous les types d'armes, classiques ou non, y compris les armes chimiques, les bombardements aveugles, les missiles Scud et les barils d'explosifs. Le régime s'aliène son peuple et ne peut pas le protéger. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour protéger la population syrienne.

Des témoins oculaires venus de Syrie se sont rendus à l'ONU et au Conseil pour porter témoignage des actes de terrorisme dont ils avaient été victimes. Il s'agit d'une guerre où la famine et la soumission servent à humilier, tout en attisant la soif de sédition et en répandant le mécontentement. Ils ont décrit la situation de ceux qui meurent de faim à Damas, Hassaké, Maadamiya et au camp de Yarmouk, où se trouvent plus de 20 000 réfugiés palestiniens. Nous nous demandons, comme les réfugiés, comment il est possible que le Conseil ne soit toujours pas en mesure d'adopter ne serait-ce qu'une déclaration déplorant les violations les plus graves du droit international humanitaire.

Nous soulignons que les combattants étrangers doivent quitter le territoire syrien. La multiplication des groupes armés étrangers est très préoccupante. Ma délégation insiste sur le fait que les États ayant de l'influence sur le régime syrien doivent exercer des pressions sur celui-ci jusqu'à ce qu'il mette un terme aux massacres et aux pogroms qu'il perpètre depuis trois ans.

Ma délégation apprécie les efforts considérables entrepris par les organes des Nations Unies en vue de fournir coûte que coûte une assistance humanitaire au peuple syrien. Le Conseil de sécurité doit adopter au plus vite une résolution décisive sur la fourniture de l'aide humanitaire à toutes les parties qui en ont besoin, où qu'elles se trouvent, et imposer des sanctions dissuasives contre tous ceux qui entravent ces efforts.

Nous sommes sur le point de tenir la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, dans l'espoir que l'appel lancé par le Secrétaire général à la tenue de cette réunion aboutira, conformément au cadre de la première Conférence de Genève, à la formation d'un gouvernement de transition doté de compétences étendues regroupant toutes les fonctions de l'État, y compris les secteurs du renseignement, de la sécurité et des affaires politiques, ainsi qu'à la réalisation des attentes des Syriens et de leur aspiration à la liberté et à la dignité, de façon que soient préservés l'intégrité territoriale, la sécurité et les droits des Syriens, et respectées les différentes factions, confessions et catégories.

Personne ne doit oublier l'objectif principal de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie. Tous ceux qui sont invités à participer à cette conférences doivent accepter les conditions posées par l'invitation et faire une déclaration officielle à cet égard, surtout en ce qui concerne la mise en place d'un gouvernement de transition. Par conséquent, nous estimons qu'il est hors de question d'inviter l'Iran, surtout que ses forces militaires combattent aux côtés des forces du régime syrien. Compte tenu de sa politique actuelle, l'Iran n'est donc pas habilité à participer à la Conférence.

La communauté internationale ne doit pas perdre cette occasion de sauver la face, et les États qui organisent la Conférence, ainsi que l'ONU, doivent répondre à cet appel et venir au secours du peuple frère syrien. Ceux qui ont le sang du peuple syrien sur les mains ne doivent pas participer à l'édification de leur avenir. Ils ne doivent pas non plus jouir de l'impunité pour les crimes contre l'humanité qu'ils ont commis.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé le premier débat public de cette année. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé très détaillé.

Le présent débat se tient deux jours seulement avant le début à Montreux de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie. La tenue de la Conférence et l'impulsion politique qui va certainement s'ensuivre sont des faits de la plus haute importance et dont on ne peut que se féliciter. Le Brésil est prêt à contribuer au succès de la Conférence, qui devrait marquer l'ouverture d'un dialogue entre le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition en vue de la cessation de la violence et du plein rétablissement de la paix.

Le Brésil a toujours prôné une solution pacifique au conflit actuel et appuyé le lancement d'un processus politique conduit par les Syriens, qui réponde aux aspirations légitimes du peuple syrien, tout en préservant l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. La présence d'une communauté dynamique d'origine syrienne au Brésil ne fait qu'accroître notre intérêt à contribuer au rétablissement de la paix dans ce pays frère.

Nous sommes toujours convaincus qu'il est encore possible de lancer de commun accord un processus de transition permettant de mettre fin à la violence en Syrie. Dans le même temps, il est également vrai que, si les principes et les lignes directrices convenus dans le communiqué de Genève de juin 2012 (S/2012/523, annexe) avaient été appliqués plus tôt, la tâche urgente de rétablissement de la paix dans ce pays et dans la région environnante déchirés par la guerre aurait été moins difficile aujourd'hui. Nous attendons avec intérêt le lancement, à Montreux, d'un processus qui conduira à la formation d'un organe de gouvernement transitoire ayant les pleins pouvoirs exécutifs, formé sur la base du consentement mutuel.

Nous tenons à souligner que les parties doivent créer un climat propice aux négociations et, une fois engagées sur la voie du dialogue, abandonner une fois pour toutes l'illusion d'une victoire militaire. Le Gouvernement syrien, à qui incombe au premier chef la responsabilité à cet égard, doit cesser toute violence armée, libérer les personnes détenues arbitrairement, notamment les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, et autoriser un accès humanitaire sans entrave aux personnes dans le besoin. L'opposition armée syrienne doit assumer ses responsabilités et faire de même, tout en gardant à l'esprit que les obligations humanitaires s'appliquent à toutes les parties armées. Il y aura de nombreux obstacles, mais le processus doit se poursuivre. Toutes les parties prenantes doivent pouvoir y participer, sans exclusive. Tous les acteurs doivent s'abstenir d'aider et d'encourager les groupes extrémistes et ceux qui veulent que ce processus échoue. La fourniture d'armes à toutes les parties en Syrie doit cesser immédiatement.

Le Brésil demeure vivement préoccupé par la situation humanitaire en Syrie et dans les pays voisins, comme le Liban, la Turquie, la Jordanie, l'Iraq et l'Égypte, qui ont accueilli des centaines de milliers de réfugiés depuis le début du conflit. Pour remédier à cette situation humanitaire précaire et tragique, le Brésil a fait d'importantes contributions financières, y compris au cours de la deuxième Conférence internationale d'annonces de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie, qui s'est tenue la semaine dernière au Koweït et qui a été couronnée de succès. Nous n'avons cessé d'exhorter toutes les parties en Syrie à autoriser un accès total et sans entrave du personnel et de l'aide humanitaires aux populations civiles. Dans le même temps, sur la base des rapports de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, nous réitérons notre vive préoccupation quant aux incidences négatives des sanctions unilatérales sur les conditions de vie du peuple syrien.

Le Brésil est vivement préoccupé par l'augmentation de l'instabilité au Liban. Une série d'actes de violence ont été commis par des groupes armés partout au Liban, et notamment à Tripoli, ainsi que des attentats terroristes qui ont fait des morts et des blessés parmi la population, dont le meurtre d'un citoyen brésilien à Beyrouth. Nous nous joignons au Conseil de sécurité pour condamner ces crimes odieux. La communauté internationale doit continuer d'appuyer les institutions étatiques du Liban, y compris l'armée, ainsi que les efforts de lutte contre le terrorisme.

Nous nous félicitons de l'ouverture, le 16 janvier, devant le Tribunal spécial pour le Liban, du procès relatif à l'attentat qui a coûté la vie à l'ancien Premier Ministre Rafic Hariri et à 21 autres personnes, près de neuf ans après les événements.

Le Brésil, patrie de millions de descendants libanais et avec une communauté brésilienne vivant au

Liban, réitère sa volonté d'aider le Liban à faire face aux défis actuels. Le Brésil appuie pleinement le travail important réalisé par la la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, qui a joué un rôle clef dans la promotion de la stabilité au Liban et qui a contribué à assurer la sécurité le long de la frontière entre le Liban et Israël.

L'instabilité qui règne actuellement en Iraq et le nombre croissant de victimes civiles renforcent notre opinion qu'il est impossible d'instaurer une paix durable par des actions unilatérales, sans l'autorisation du Conseil de sécurité.

Le Brésil s'est félicité de la reprise des négociations directes entre Israéliens et Palestiniens sur le statut permanent, dans l'espoir que ces pourparlers aboutiraient à la concrétisation d'une solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Nous saluons les efforts déployés par la communauté internationale, en particulier par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, que nous encourageons à poursuivre ses efforts en vue de la conclusion d'un accord de paix global.

Nous regrettons cependant qu'après des nouvelles encourageantes relatives à la libération de prisonniers palestiniens, le Gouvernement israélien ait annoncé des plans visant à poursuivre les activités de construction de logements destinés aux colons dans les territoires palestiniens occupés. Ces colonies sont illégales et portent atteinte à un règlement pacifique du conflit. Cette logique, qui consiste à faire suivre des mesures qui renforcent de la confiance de mesures qui sapent la confiance, porte préjudice au processus.

Dans le même temps, le Brésil condamne fermement la reprise de tirs de roquettes à partir de Gaza vers Israël. Ces tirs ne sont pas compatibles avec la cause de la paix et ne font qu'alimenter la radicalisation.

Une fois de plus, le Brésil appelle le Conseil de sécurité à assumer pleinement ses responsabilités et à appuyer le processus de paix. Par ailleurs, nous espérons toujours que le Quatuor agira au lieu de se contenter de réagir et qu'il fera régulièrement rapport au Conseil de sécurité. À cet égard, un groupe d'appui au Quatuor avec une représentation géographique plus large pourrait donner à ses activités un élan qui fait cruellement défaut.

Nous voudrions également souligner l'importance de la participation de la société civile israélienne et palestinienne à la création de conditions propices au succès du processus de paix. Le Brésil reste prêt à apporter son appui et à participer aux initiatives de la société civile en faveur de la réconciliation et d'une paix durable. Le Brésil salue et appuie pleinement le lancement de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien.

Pour terminer, nous avons accueilli avec satisfaction la signature du plan d'action conjoint sur le programme nucléaire iranien par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Iran. Nous saluons la bonne volonté dont Téhéran, sous la direction du Président Hassan Rouhani, a fait preuve pendant les négociations. Nous espérons que ce dialogue constructif entre les parties aboutira à une solution globale, à la levée des sanctions et un accord global le plus rapidement possible.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Loulichki (Maroc) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je salue également votre initiative quant au choix du thème du débat d'aujourd'hui, à savoir « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », qui revêt beaucoup d'importance pour nous compte tenu de notre appui à cette cause. Alors que nous entamons une nouvelle année, nous espérons que les efforts en cours seront couronnés de succès.

Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé très complet sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, dans lequel il a souligné les positions de principe qu'il n'a cessé d'exposer à propos de ce conflit.

Notre débat aujourd'hui coïncide avec la déclaration adoptée il y a deux jours à Marrakech lors de la vingtième session du Comité d'Al Qods, présidé par le Roi du Maroc, Mohammed VI, et à laquelle a participé le Président de la Palestine, M. Mahmoud Abbas. Cela a été l'occasion de mettre en lumière les efforts déployés par Sa Majesté, en sa qualité de Président du Comité d'Al Qods, d'exprimer le respect de l'identité et de la valeur symbolique d'Al Qods, et de traiter de toutes les pratiques qui lui nuisent, notamment la construction de colonies de peuplement dans cette ville où tous les habitants coexistent. Tout en expliquant l'objectif de cette réunion, Sa Majesté a déclaré qu'il souhaitait envoyer un message au monde entier pour montrer que « nous sommes une nation qui est favorable à la paix et à une coalition entre les civilisations et les cultures ».

La déclaration adoptée au cours de la session réaffirme également l'importance de la cause de Jérusalem pour le monde islamique, étant donné que Jérusalem est au cœur d'une solution politique et que toute atteinte contre la mosquée Al-Aqsa ne ferait qu'entraîner une escalade de la violence et du désespoir, ce qui pourrait être lourd de conséquences pour la région et saper toute possibilité de paix.

Deuxièmement, le Conseil de sécurité a été invité à suivre la situation tendue qui prévaut à Jérusalem, au vu des responsabilités qui lui incombent au titre de la Charte des Nations Unies et de ses résolutions pertinentes.

Troisièmement, le Comité a réitéré que l'instauration d'une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient était l'objectif auquel œuvraient tous les États membres de l'Organisation de la coopération islamique, conformément au droit international et sur la base du principe « terre contre paix », de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route, en vue de donner aux peuple palestinien les moyens d'établir son propre État indépendant, souverain et d'un seul tenant géographique, avec Jérusalem-Est pour capitale.

Quatrièmement, le Comité a déclaré que les négociations tenues entre la Palestine et Israël depuis juillet 2013 constituaient un pas important vers l'instauration de la paix, conformément aux résolutions de la légitimité internationale et au mandat du processus de paix. Le Comité a rappelé qu'il importait de faire face à toute action contraire à l'objectif de la paix et qui pourrait renforcer l'occupation.

De grands espoirs ont été investis dans les négociations menées actuellement avec grande détermination par le Secrétaire d'État Kerry pour faire avancer le processus et rapprocher les peuples de la région d'une paix juste et globale, conformément au souhait de la communauté internationale tel qu'exprimé depuis 1948 dans le contexte de l'Organisation.

Toutefois, les chances de réussite des négociations resteront minces tant qu'Israël ne respecte pas la nécessité de mettre fin à l'occupation, n'autorise pas le peuple palestinien à établir un État indépendant ayant Jérusalem-Est pour capitale, et ne renonce pas à sa politique de colonisation, que nous ne cessons de dénoncer, car elle est contraire aux principes qui sous-tendent les négociations.

Malgré les expériences que le peuple palestinien connaît depuis 1948, y compris les politiques de déplacement et de confiscation, il continue d'œuvrer à l'obtention de ses droits inaliénables. Son dirigeant, le Président Mahmoud Abbas, a donné des preuves tangibles et constantes de l'attachement du peuple palestinien au recours au dialogue et à la négociation pour parvenir à la paix.

Israël doit assumer ses responsabilités et coopérer de manière positive et sérieuse avec la médiation américaine afin que les négociations aboutissent, conformément aux résolutions adoptées sur la base de la situation actuelle, car tout nouvel échec pourrait exacerber le terrorisme, la violence et les représailles, ce à quoi les peuples de la région ne peuvent plus supporter au vu des crises actuelles.

La situation tragique de la Syrie se détériore sur tous les fronts. Elle dure depuis près de trois ans, avec tout ce que cela implique en termes de victimes et de destruction pour l'ensemble de la société syrienne. Cette situation affecte également les États voisins qui ont fait preuve d'une solidarité sans précédent. Comme manifestation de sa solidarité avec le peuple frère de Syrie et pour alléger le fardeau qui pèse sur les pays voisins, le Royaume du Maroc a installé un hôpital dans le camp de Zaatari, dans le pays frère de Jordanie.

Dans deux jours, la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie sera un véritable test de la possibilité de jeter les bases d'un dialogue politique qui respecte les aspirations du peuple frère de Syrie, dans le cadre d'une démocratie qui inclut tous les Syriens et garantisse la souveraineté et l'unité de la Syrie.

Le Royaume du Maroc est prêt à contribuer, de concert avec le Conseil de sécurité et la communauté internationale, au lancement d'une dynamique qui mettra fin aux effusions de sang et ranimera l'espoir d'une solution politique garante de stabilité.

S'agissant du Liban, le Royaume du Maroc salue la politique adoptée par ce pays. Mon pays réitère son appui à l'indépendance et à l'unité du Liban, réaffirmant ainsi notre conviction dans la capacité du peuple libanais à dépasser les circonstances difficiles qu'il connaît aujourd'hui.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Comme c'est la première fois cette année que je prends la parole au Conseil de sécurité, je voudrais dire tout le plaisir que j'ai de voir Son Altesse Royale présider le Conseil

au cours du mois de janvier, un mois seulement après l'élection de la Jordanie. Je souhaite un plein succès à la Jordanie et aux autres membres nouvellement élus du Conseil de sécurité – le Chili, la Lituanie, le Nigéria et le Tchad. Je remercie également le Secrétaire général pour son exposé.

Je parlerai aujourd'hui de deux questions : premièrement, le processus de paix au Moyen-Orient, et deuxièmement, la situation en Syrie.

Je tiens tout d'abord à exprimer mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple israéliens à la suite de la triste disparition de M. Ariel Sharon, ancien Premier Ministre d'Israël.

Les négociations entre Israël et la Palestine entrent aujourd'hui dans une phase cruciale. Il nous reste moins de quatre mois pour parvenir à un accord. Cette période de neuf mois pour les négociations avait fait l'objet d'un accord l'an dernier entre les deux parties.

Nous appelons de nouveau les deux parties à s'abstenir de mesures unilatérales qui pourraient nuire au processus de paix, mais à poursuivre plutôt les négociations. Dans ce contexte, nous regrettons vivement la décision, du 10 janvier, du Ministère israélien du logement et de la construction de publier un appel d'offres pour la construction de nouveaux logements en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

Nous considérons que le fait d'aider les Palestiniens à jeter des bases économiques viables contribuera à faire avancer le processus politique. Compte tenu de la phase actuelle des négociations, il importe d'autant plus que la communauté internationale œuvre en faveur de la coexistence et de la prospérité de la Palestine et de ses voisins. Dans cette perspective, le Japon poursuivra ses propres initiatives visant à mobiliser l'investissement privé en Palestine. Comme je l'ai dit en octobre dernier dans cette salle (voir S/PV.7047), le Japon promeut deux projets – le projet « couloir de paix et de prospérité » et la Conférence sur la coopération entre pays de l'Asie de l'Est en faveur du développement palestinien. Je me concentrerai aujourd'hui sur la Conférence.

La Conférence sur la coopération entre pays de l'Asie de l'Est en faveur du développement palestinien a été lancée en février 2013 à Tokyo et organisée conjointement par le Japon et la Palestine. Outre les deux pays organisateurs, sept pays d'Asie – l'Indonésie, Singapour, la Thaïlande, la Malaisie, le Viet Nam, le Brunéi Darussalam et la République de Corée – ainsi que cinq organisations internationales, dont l'ONU, y ont participé. Il s'agit d'un processus visant à mobiliser et partager les expériences et les ressources de l'Asie de l'Est résultant de son développement économique dans l'intérêt du développement palestinien.

Dans le prolongement de cette conférence, le Japon a accueilli en décembre dernier à Tokyo une réunion pour la promotion du secteur privé. Les participants ont envisagé des moyens de renforcer le secteur privé palestinien et d'améliorer leurs relations commerciales avec la Palestine. Les résultats de cette réunion seront présentés lors de la deuxième réunion ministérielle de la Conférence sur la coopération entre pays de l'Asie de l'Est en faveur du développement palestinien, prévue en mars en Indonésie. Nous sommes reconnaissants à l'Indonésie d'accueillir cette Conférence, qui, nous l'espérons, donnera des résultats concrets. De son côté, le Japon a l'intention d'annoncer à cette occasion une aide supplémentaire considérable pour la Palestine.

S'agissant de la situation en Syrie, le succès de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie est absolument essentiel pour faire avancer le processus politique. Le Japon y sera représenté par le Ministre des affaires étrangères, M. Kishida. Le Japon exhorte aussi bien le Gouvernement syrien que les partis d'opposition à prendre part, sérieusement et de manière constructive, à des négociations directes en vue de mettre fin à toutes les formes de violence et de mettre en place un organe de gouvernement transitoire conformément au Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe).

Le processus politique doit être maintenu par des efforts internationaux en vue de renforcer l'aide humanitaire sur le terrain. Nous remercions le Gouvernement koweïtien d'avoir accueilli, le 15 janvier, la Conférence internationale d'annonces de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie et d'avoir annoncé une contribution très généreuse à cette occasion. À cette Conférence, le représentant japonais a annoncé que notre pays allait fournir une aide humanitaire supplémentaire d'un montant de 120 millions de dollars. L'aide humanitaire que nous apportons depuis le début de la crise syrienne, y compris l'appui fourni à des pays voisins, s'élève maintenant à 275 millions de dollars.

Néanmoins, l'aide humanitaire reste vaine si elle n'est pas fournie à ceux qui en ont besoin. C'est pourquoi le Japon demande instamment à toutes les parties, en particulier aux autorités syriennes, de prendre les mesures nécessaires pour assurer un accès humanitaire immédiat, sûr et sans entrave à toutes les zones touchées par le conflit.

Je réaffirme en outre la détermination du Japon à apporter toute la coopération voulue à la destruction des armes chimiques syriennes. À cet égard, mon gouvernement a décidé d'apporter une contribution totale de 18 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale mis en place dans le cadre de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général pour son exposé détaillé d'aujourd'hui. Nous félicitons le Tchad, le Chili, la Jordanie, la Lituanie et le Nigéria de leur accession au statut de membres du Conseil de sécurité. Nous remercions en particulier le Ministre jordanien des affaires étrangères, S. E. M. Nasser Judeh, d'avoir présidé la séance ce matin. Je suis tout particulièrement heureux de voir le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein présider le Conseil ce mois.

Cette année est importante pour garantir une solution des deux États. La semaine dernière, le 16 janvier, l'ONU a officiellement lancé l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, en formulant l'espoir que, dans les mois à venir, la Palestine, Israël et la communauté internationale intensifieront leurs efforts pour assurer une paix durable. La reprise du processus de paix en août 2013 a été une véritable bénédiction mais, ces six derniers mois, les pourparlers ont traîné en longueur sans donner aucun résultat. Je voudrais ajouter que même un processus hésitant de concertation entre les deux parties vaut mieux qu'une paralysie et une rupture totales.

Nous espérons tous que cette année sera marquée par des décisions et une solution politique durable qui conduiront à un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant, sur la base des frontières d'avant-1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, vivant aux côtés d'Israël, chacune des deux parties reconnaissant les droits légitimes de l'autre. Je m'empresse d'ajouter que l'évacuation des terres libanaises occupées et du Golan syrien est tout aussi essentielle.

Les pourparlers ne doivent toutefois pas s'éterniser; ils doivent donner des résultats. Des décennies ont déjà été perdues, maintenant ainsi la région dans un tourbillon de conflits.

Pour obtenir des résultats, les deux parties devront avancer avec courage et éviter de prendre des mesures pouvant faire échouer les pourparlers. Quatre mesures du Gouvernement israélien peuvent empêcher une dégringolade sur le terrain. Premièrement, il doit mettre fin aux attaques commises par les colons. Deuxièmement, il doit mettre un terme aux activités de peuplement illégales. Troisièmement, il doit abroger la loi adoptée en fin d'année dernière qui annexe de fait près de 29 % de la Cisjordanie occupée. Quatrièmement, il doit alléger le blocus imposé à Gaza et faire cesser les démolitions et les déplacements, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie.

Nous nous félicitons de la libération de prisonniers palestiniens, qui constitue une importante mesure de confiance. Toutefois, la libération de prisonniers ne doit pas être liée à l'annonce de construction massive de colonies de peuplement et créer une fausse compensation.

Nous approuvons l'appel lancé par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme à toutes les parties en Syrie, leur demandant de permettre le libre passage jusqu'à Yarmouk de convois humanitaires transportant de la nourriture et apportant une aide médicale aux réfugiés palestiniens assiégés. À la vingtième session du Comité Al Qods de l'Organisation de la coopération islamique, tenue la semaine dernière à Marrakech, le Pakistan a de nouveau exprimé son appui constant et sans réserve à la cause palestinienne et au plein exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination. M. Sartaj Aziz, Conseiller du Premier Ministre pakistanais pour la sécurité nationale et les affaires étrangères, a, lors d'un entretien avec le Président Mahmoud Abbas, proposé à la Palestine une assistance aux programmes de renforcement des capacités ainsi qu'à l'éducation et à la formation dans les domaines de la médicine, du génie et de la diplomatie.

Il s'agit d'une semaine importante pour la Syrie. Les pourparlers prévus à Montreux font suite à une longue et fâcheuse période d'attente. Ce moment est précieux; il ne doit pas être gâché. Le sort du peuple syrien et la paix et la stabilité dans ce pays seront entre les mains des interlocuteurs syriens, du Gouvernement et de l'opposition. Il est grand temps que la Syrie tourne une nouvelle page. Les récents problèmes diplomatiques relatifs à la question de la participation à Montreux doivent être réglés d'urgence afin de ne pas mettre en péril ni faire avorter l'ensemble de ce processus. Nous devons mobiliser toute l'ingéniosité à notre disposition pour sauver ces pourparlers.

La violence du conflit syrien, qui a déjà provoqué plus de 100 000 morts et fait que 9 millions de personnes

ont besoin d’une aide humanitaire, a clairement démontré une chose : il n’y a pas de solution militaire. La lutte pour reprendre l’avantage sur le champ de bataille a pour résultat de tuer des Syriens et non de ramener la paix. Il est également évident qu’aucun règlement politique n’est possible sans le consentement mutuel de toutes les parties. Nous exhortons tous les participants à la Conférence de Montreux à faire preuve d’engagement et à dialoguer jusqu’à parvenir à une feuille de route pour la paix et la transition.

Nous remercions le Secrétaire général, Ban Ki-moon, le Représentant spécial conjoint, Lakhdar Brahimi, les États-Unis, la Fédération de Russie et les puissances régionales d’investir leur capital politique dans le processus de Genève. Nous appuyons l’appel lancé par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l’homme à la cessation immédiate des exécutions et des tueries de masse par certains groupes armés, qui constituent des violations du droit international.

Enfin, nous appelons toutes les parties en Syrie à cesser, ou tout du moins à suspendre, toutes les opérations militaires pour la durée des pourparlers de Montreux.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole à la représentante du Guatemala.

Mme Bolaños Pérez (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter de la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil en votre qualité de Président. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Notre examen périodique de la situation au Moyen-Orient nous oblige à nous pencher sur les grandes questions qui touchent la région, et ce, d’autant plus que des problèmes persistants menacent de la déstabiliser. C’est pourquoi la diplomatie et le dialogue semblent être le meilleur moyen de parvenir à un règlement durable de tous les conflits qui continuent d’agiter le Moyen-Orient. Bien sûr, chaque situation présente des caractéristiques particulières qui font qu’il est impossible d’appliquer à toutes la même solution. Dans cet ordre d’idées, je voudrais évoquer brièvement deux des conflits qui selon nous revêtent une importance singulière, à savoir le conflit en Syrie et le processus de paix au Moyen-Orient.

En ce qui concerne le conflit en Syrie, le Guatemala estime que la première chose à faire pour qu’il y ait un quelconque dialogue est de mettre un terme à la violence, une nécessité indiscutable dans le cas d’espèce. Depuis près de trois ans, ce conflit détruit un peuple, nie la valeur de la personne humaine et bafoue les droits de l’homme, autant d’éléments qui montrent bien que la lutte armée ne peut être une option. Si – comme elles l’ont affirmé à maintes reprises – les deux parties aspirent vraiment au bien-être de la population, elles doivent se montrer prêtes à prendre part à un dialogue politique et à trouver une solution définitive à leurs différends, notamment en ce qui concerne la mise en place d’un gouvernement de transition. Ce n’est certes pas chose facile, mais il n’y a pas d’autre choix. Quant à elle, la communauté internationale doit appuyer un tel engagement.

La tenue d’une conférence internationale sur la Syrie, aujourd’hui annoncée pour le 22 janvier après avoir été plusieurs fois reportée, ouvre la porte au dialogue. Mais pour que cette occasion soit mise à profit, il importe que le Gouvernement et les groupes d’opposition, ainsi que les États qui ont été conviés, participent de manière constructive à ce processus en ayant conscience de ce qu’il est, c’est-à-dire le seul moyen de mettre fin à la violence. Nous jugeons encourageant que le Gouvernement et les groupes d’opposition aient envoyé des signaux qui laissent entrevoir la possibilité d’atténuer les effets du conflit armé, notamment en permettant l’accès humanitaire aux zones touchées par le conflit. Néanmoins, le plus important est que les acteurs qui sont en mesure de faire cesser la lutte armée participent effectivement et de manière responsable à cette conférence.

S’agissant du processus de paix au Moyen-Orient, les événements récents nous poussent à nous demander ce qu’il va bien pouvoir donner. Le refus de s’engager dans des négociations formelles, l’entêtement à camper sur les mêmes positions et, de manière générale, l’adoption de décisions unilatérales qui empêchent toute avancée traduisent le peu d’envie et de volonté qu’il y a de donner corps à la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix, à l’intérieur de frontières sûres. Or, il s’agit selon nous de la seule option viable pour rétablir la paix et la sécurité.

Nous sommes conscients des énormes défis que ce processus représente pour les deux parties, que ce soit au niveau national ou international. C’est pourquoi nous espérons que les parties mettront à profit le temps qu’il reste pour travailler de façon constructive et respecter les délais qui ont été fixés. Nous sommes convaincus

que l'implication de la communauté internationale, en particulier le Quatuor et les acteurs régionaux, est indispensable tout au long du processus. De même, nous prions les parties de s'abstenir de tout acte qui pourrait compromettre les discussions en cours. Nous espérons qu'elles sauront faire preuve d'attachement et de maturité à l'égard des principes qui nous unissent tous et venir à bout des différends qui les empêchent d'avancer vers une solution pacifique.

En conclusion, pour réussir à rapprocher les positions opposées, il faut maintenir un dialogue constructif. C'est le seul moyen d'éviter que les problèmes ne s'aggravent, problèmes qui, s'ils persistent, mettront en péril la stabilité de tout le Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord, par votre intermédiaire, Monsieur le Président, à souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Royaume hachémite de Jordanie et à le remercier d'avoir présidé la séance ce matin. Je tiens également à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le présent mois. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui.

Dans les déclarations qu'elles ont prononcées aujourd'hui, certaines délégations ont délibérément fait référence de manière provocatrice et trompeuse à la situation dans mon pays, la Syrie. Elles ont proféré un certain nombre d'allégations et d'accusations mensongères qui ne font qu'entretenir le terrorisme et l'extrémisme en Syrie et dans la région et détourner l'attention de la question principale qui nous occupe ici, qui n'est pas la situation et les affaires intérieures des pays de la région mais comment trouver le moyen de mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires arabes. Fort de ces considérations et de l'intitulé de l'ordre du jour, je ne répondrai pas aux déclarations des pays qui soutiennent, arment, abritent, forment et encouragent les terroristes et facilitent leur infiltration sur le territoire syrien en les aidant à franchir la frontière qui nous sépare de nos voisins. Ces déclarations sont des incitations à l'extrémisme et à la destruction en Syrie, et visent désespérément à bloquer toute tentative de régler la crise syrienne, y compris les efforts entrepris pour convoquer la deuxième Conférence de Genève, à laquelle le Gouvernement syrien a accepté de participer sans conditions préalables.

Il est bien connu que l'ONU a une responsabilité juridique et historique à l'égard de la création d'un État de Palestine indépendant et souverain. Cette responsabilité remonte à l'adoption des résolutions 181 (II), de 1947, concernant la partition de la Palestine, et 273 (III), approuvant l'admission d'Israël à l'ONU, ce pays s'étant s'engagé à respecter les résolutions de l'ONU relatives à la création de l'État de Palestine et au retour des réfugiés palestiniens sur leurs terres. Or, c'est tout le contraire qui s'est produit. Avec le plein appui militaire, politique et économique de ses protecteurs et parrains, Israël a lancé une campagne d'agression après l'autre contre la population et les États de la région, mettant en oeuvre une politique expansionniste qui s'est traduite par l'occupation des territoires d'un certain nombre de pays arabes en 1967.

Par ailleurs, les gouvernements israéliens successifs ont commis des violations systématiques et avérées du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, assimilables à des crimes de guerre et à des crimes contre l'humanité. Les activités de colonisation ont toujours été l'une des grandes priorités des responsables politiques des gouvernements israéliens successifs, en dépit du fait que ces activités – comme chacun le reconnaît, y compris les défenseurs d'Israël – compromettent la possibilité de créer un État de Palestine viable et d'un seul tenant ainsi que la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Israël ne s'est pas arrêté là. Il a mis en place une terreur d'État qui s'étend au-delà de la région, il a imposé des lois racistes, profané les lieux saints musulmans et chrétiens, expulsé les Palestiniens de leurs foyers, détenu arbitrairement des Palestiniens et infligé des tortures inhumaines aux Palestiniens, y compris à des femmes et des enfants, et à des dirigeants élus démocratiquement du peuple palestinien.

Dans le prolongement des politiques israéliennes que je viens d'évoquer, la souffrance du peuple syrien sous le joug de l'occupation du Golan syrien dure depuis près d'un demi-siècle. Les activités israéliennes d'implantation de colonies se poursuivent dans le Golan syrien occupé, où la population syrienne est soumise à d'abjectes politiques de répression, de discrimination raciale, de détention, de torture et de privation de ses ressources naturelles, notamment le pétrole, le gaz et l'eau. Elle est également privée du droit de suivre le cursus scolaire national syrien. Elle se voit nier le droit d'avoir sur eux leurs cartes nationales d'identité. Les

citoyens syriens dans le Golan occupé ne reçoivent pas de soins médicaux, et les étudiants ne sont pas autorisés à étudier en arabe ou à suivre le cursus national syrien. Les travailleurs sanitaires qui portent le symbole du Croissant-Rouge arabe syrien n'ont pas le droit d'exercer dans le Golan syrien. En outre, un mur de séparation et d''apartheid est en cours de construction à l'est de la ville syrienne de Majdal Shams. Israël refuse également d'enlever les mines qui ont été posées sur le territoire syrien à cet endroit.

C'est Israël, Puissance occupante, qui porte l'entière responsabilité des conséquences de l'appui et de l'aide qu'il apporte au groupe terroriste qui sévit dans la zone tampon dans le Golan syrien occupé, en violation flagrante de l'Accord sur le dégagement de 1974, du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) et du droit international. L'appui qu'Israël accorde aux terroristes met en danger les vies des soldats des Nations Unies et compromet leur travail. Cela a été attesté sur le terrain lorsque ces groupes terroristes ont kidnappé des soldats de la paix de la FNUOD, leur ont tiré dessus ou ont pris leurs sites pour cible. Nous avons informé le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) des détails de ces incidents et avons officiellement demandé qu'une enquête soit menée sur la participation des services de renseignement qatariens dans l'enlèvement des soldats de la paix philippins. Il est étonnant que le DOMP n'ait toujours pas présenté les conclusions de cette enquête, si enquête il y a eu.

À la lumière des faits attestés et vérifiés que je viens de mentionner, il est naturel de débattre de la question de l'occupation israélienne de territoires arabes dans le cadre de l'ordre du jour de l'ONU. Ce qui est étrange et inacceptable, en revanche, c'est que les résolutions adoptées par l'ONU ne sont pas appliquées par les autorités israéliennes, qui font preuve d'intransigeance et affichent une absence totale de volonté de les mettre en œuvre, en plus de l'appui irresponsable apporté par certaines puissances à la poursuite de l'occupation des territoires arabes par Israël, au mépris de toutes les résolutions pertinentes.

L'incapacité de l'ONU à assumer ses responsabilités historiques et légales ne devrait pas persister, pas plus que l'incapacité à mettre en œuvre les résolutions pertinentes demandant à mettre fin à l'occupation israélienne, notamment la résolution 497 (1981), qui vise à mettre un terme à l'occupation israélienne du Golan syrien occupé. Afin de préserver les derniers vestiges de crédibilité de l'ONU, il est impératif que certains États mettent un terme à leurs politiques du deux poids, deux mesures, et joignent le geste à la parole en obligeant Israël à respecter les résolutions de l'ONU, ce qui mettrait fin à l'occupation et à la calamité sans précédent que subissent les citoyens arabes depuis des décennies.

Nous nous voilons pas la face; ne nions pas la vérité. Israël est une entité colonisatrice établie sur la base de l'occupation et de l'expansion; il n'a jamais été intéressé par la paix. Il a répondu à toutes les initiatives et négociations de paix par des prétextes fallacieux tels que les préoccupations liées à sa sécurité, en profitant pour renforcer l'occupation et imposer un fait accompli qui ne peut être modifié. Il y est parvenu en construisant et développant les colonies, en menaçant les territoires arabes et en altérant leurs caractéristiques historiques et démographiques. Israël répond à toute critique de ces actes en levant les bras en guise de protestation, alors que débattre des souffrances indicibles des Palestiniens est toujours sujet à controverse.

Aucun processus de paix juste, durable et complet dans la région ne pourra être couronné de succès s'il n'honore pas les paramètres déjà bien établis, notamment les résolutions de l'ONU. Ces paramètres sont la seule base envisageable au règlement du conflit israélo-palestinien, invalident toute explication ou jugement qui les contredirait et sont exempts de toute tentative israélienne de recourir à l'extorsion et au marchandage ou de lier le processus de paix à d'autres questions.

Les nations de la région aspirent à la paix et à la prospérité, ainsi qu'à la de l'instabilité et des tensions. Mais les États Membres qui ont oeuvré à l'échec de cet objectif et contribué à la création de poudrières dans toute la région alimentent la violence et attisent les affrontements régionaux sur la base de motifs ethniques, sectaires et religieux, dans l'optique d'alléger les pressions politiques et diplomatiques internationales qui pèsent sur Israël et d'anéantir tout espoir de mettre fin à l'occupation des territoires arabes par Israël.

J'ai indiqué tout à l'heure que, dans leur approche de la situation en Syrie, certains États ont privilégié des questions qui leur semblent suffisamment importantes pour être abordées à la présente séance, mais considèrent acceptable de ne pas débattre pleinement de la question prioritaire : mettre fin à l'occupation par Israël des territoires palestiniens et arabes et instaurer une paix complète et durable. Ainsi, nous évitons soigneusement de parler d'un problème pourtant majeur.

En effet, malgré tout ce que nous avons évoqué, personne n'a mentionné l'importance de lutter contre le terrorisme international qui ravage la Syrie. Dans des dizaines de lettres envoyées au Conseil de sécurité, nous avons décrit dans le détail les nombreux risques que pose ce terrorisme, entré dans notre pays par ses frontières nord-est. Cependant, je voudrais rappeler à tous qu'il s'agit du même groupe terroriste – l'État islamique d'Iraq et du Cham – qui a frappé l'Iraq comme la Syrie. C'est là un fait notoire. Certains ont condamné ses activités en Iraq, mais ils n'ont pas su dire un mot pour condamner l'existence de la même organisation terroriste en Syrie.

Il est honteux de faire preuve d'autant d'hypocrisie alors que nous avons, justement, transmis au Conseil les noms de centaines de terroristes saoudiens, qatariens, turcs, britanniques, français, belges, américains, canadiens, australiens, libyens, tunisiens et autres ayant été tués en Syrie, et alors que les Ministres des affaires étrangères britannique et français comme d'autres pays occidentaux, ainsi que le Directeur du Bureau d'enquête fédéral des États-Unis (FBI), ont avoué leurs craintes de voir ces ressortissants terroristes qui font couler le sang en Syrie retourner dans leurs pays. Que ces terroristes fassent couler le sang des Syriens en Syrie n'est pas gênant, mais qu'ils retournent en Occident, cela en revanche pose un problème. Le mieux c'est qu'ils restent en Syrie pour répandre le sang des Syriens. « Tuez les Syriens et faites-vous tuer par eux », telle est la solution. « Mais ne vous avisez pas de retourner dans vos capitales, où, terroristes, vous seriez indésirables ». On croirait que ces terroristes ont quitté leurs pays déguisés en hommes invisibles, et que les services secrets et les Gouvernements de ces pays n'avaient aucune connaissance de leur départ.

Des camions envoyés par le Gouvernement turc, prétendument pour acheminer une aide humanitaire en Syrie, ont été arrêtés au hasard par la police en territoire turc. Il s'est avéré que ces camions transportaient des armes, et non des médicaments, et non du lait maternisé, ou bien des couvertures, ou encore des vêtements chauds pour l'hiver. À en croire le Gouvernement turc, toutefois, ces armes étaient de l'aide humanitaire. Lorsque ces camions ont été arrêtés en territoire turc et fouillés par la police, qui y a trouvé des armes, le chef du Gouvernement turc a démis de leurs fonctions des centaines d'officiers de police et de douanes ainsi que des juges pour avoir dévoilé ce que transportaient ces camions. Pendant ce temps, au camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk, les réfugiés, qui sont nos amis, nos frères et nos invités, attendent que la résolution du Conseil de sécurité soit mise en œuvre pour leur permettre de retourner en Palestine, leur patrie occupée.

Les mêmes délégations ont fait la sourde oreille à la déclaration faite à Damas il y a quelques jours par le Ministre du travail palestinien, M. Majdalani, selon laquelle ce sont les terroristes islamistes – et non musulmans –, marchands de la religion financés par les services secrets saoudiens, qatariens et turcs, qui ont ouvert le feu sur le convoi d'aide humanitaire de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) en route vers le camp. Le directeur de l'UNRWA était présent, l'Ambassadeur de Palestine à Damas était présent, et le Ministre palestinien du travail était présent. Ils sont tous témoins que ce sont des terroristes qui ont tiré sur le convoi d'aide humanitaire qui tentait d'entrer dans le camp de Yarmouk.

Il y aurait encore beaucoup à dire mais je n'entrerai pas dans ces détails car c'est de la question palestinienne et de la fin de l'occupation israélienne de territoires arabes qu'il s'agit ici. Si certains arabes font tout pour plaire à Israël, ce ne sera pas le cas pour ce qui me concerne.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Kohona (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat. Je tiens à dire que j'ai personnellement plaisir à vous voir présider cet organe.

Sri Lanka s'associe à la déclaration qui sera faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

2014 sera une année cruciale pour le Moyen-Orient. Nous l'avons bien entamée, en lançant, le 16 janvier, l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien et la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, qui s'ouvrira à Montreux. Nous espérons que le lancement de l'Année internationale engendrera un soutien accru en faveur de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et, partant, de la création d'un État pour les Palestiniens.

Nous trouvons encourageant l'engagement diplomatique de la communauté internationale. Les négociations de paix doivent être menées avec diligence et conformément aux principes du droit international

et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Comme il a été indiqué au cours du présent débat, nous pensons aussi que le prix à payer pour l'incapacité de parvenir à un accord de paix pourrait bien êtreune nouvelle flambée de violence, dont les conséquences seraient tragiques. Nous espérons que les parties concernées ne laisseront pas échapper cette occasion de parvenir à une paix durable, alors que tant d'intérêt international est mobilisé en faveur du processus.

Les activités de peuplement en cours, qui sont illégales au regard du droit international, doivent cesser dès que possible aux fins d'un règlement durable dans cette région.

La situation créée par le blocus imposé à la bande de Gaza constitue un obstacle au processus de paix. Les récentes inondations, qui ont fait près de 10 000 déplacés, ont infligé des souffrances supplémentaires à une population déjà mise à rude épreuve. Gaza souffre aussi de pénuries graves de carburant et d'électricité. Bien que le blocus ait été partiellement assoupli, la situation humanitaire rend urgente une levée plus complète des restrictions sur les importations de produits alimentaires, de médicaments et de matériaux de construction essentiels. Nous appelons de nouveau à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1860 (2009) et soulignons notre solide soutien au travail que réalisent les organismes de l'ONU dans le territoire palestinien occupé, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Les besoins des peuples palestinien et israélien sur le plan de la sécurité doivent également être respectés. Les attaques aveugles dont font l'objet les civils ne feront que renforcer le sentiment de suspicion et d'insécurité et élargir le fossé entre les deux parties. Nous invitons les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue, dans l'intérêt de la sécurité des civils et, au-delà, dans celui de la paix.

Nous saluons la libération, dernièrement, par Israël de prisonniers palestiniens détenus de longue date, qui contribuera positivement au processus de négociation en cours. Nous espérons aussi voir traiter d'urgence la question de la détention d'enfants, qui est liée au problème plus large et déjà ancien de la détention des Palestiniens.

Le Président sri lankais, S. E. M. Mahinda Rajapaksa, a réitéré durant son déplacement récent en Israël, en Palestine et en Jordanie, son voeu ardent de voir un règlement pacifique et durable de la question palestinienne et la création d'un État palestinien indépendant. Il a trouvé particulièrement positif de constater que le peuple palestinien poursuivait avec détermination, malgré les épreuves, l'objectif de la création d'un État. Des accords ont été signés entre Sri Lanka et la Palestine pour la création d'une commission conjointe Sri Lanka-Palestine et d'un centre de formation professionnelle.

Sri Lanka appuie la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant le droit inaliénable du peuple palestinien à un État et la réalisation d'une solution à deux États sur la base des frontières de 1967. Sri Lanka veut croire qu'Israéliens et Palestiniens sauront saisir les occasions qui s'offrent à eux cette année de parvenir à un accord de paix historique, dans l'intérêt de leurs futures générations.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi, pour commencer, Monsieur le Président, de vous remercier sincèrement d'avoir convoqué le présent débat public. Mes remerciements vont également au Secrétaire général pour son exposé détaillé.

Je tiens à m'associer aux déclarations qui vont être faites par les représentants de la République islamique d'Iran et de Djibouti au nom, respectivement, du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous sommes réunis aujourd'hui alors que l'agitation persiste au Moyen-Orient et que les armes sont loin de s'être tues, mais qu'il subsiste dans le cœur de tous ceux et de toutes celles qui se soucient de la Palestine et de la paix l'espoir sincère que des progrès spectaculaires seront possibles en 2014.

Il nous plaît de rappeler que la semaine dernière à la réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien vous, Monsieur le Président, nous avez assuré que la question palestinienne demeurait pour le Conseil à la fois une priorité et son plus grand défi. L'Indonésie est intimement convaincue que la capacité du Conseil de relever ce défi et de faire se matérialiser une solution durable au conflit israélo-palestinien lui permettra de renforcer son autorité mais aura aussi valeur d'exemple pour tous les autres

problèmes auxquels il s'attaque. La question est de savoir si le Conseil a la volonté et le courage politiques nécessaires.

La quête de la paix est plus importante que jamais alors que l'Assemblée générale a décidé à une majorité écrasante l'an dernier de proclamer l'année 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. À cet égard, l'Indonésie se félicite des efforts inlassables du Secrétaire d'État des États-Unis pour convaincre les parties concernées d'avancer vers un règlement solide et durable.

Les autres aspects que l'Indonésie veut mettre en exergue aujourd'hui concernant la situation du peuple palestinien sont les problèmes sociaux et humanitaires. Nous notons avec consternation qu'Israël poursuit ses pratiques, qui sont contraires à ses responsabilités de puissance occupante. Il persiste à violer les droits fondamentaux des Palestiniens. Même si nous nous félicitons qu'Israël ait récemment libéré 104 autres prisonniers, nous sommes très inquiets de voir qu'il détient toujours des centaines d'enfants palestiniens, y compris des enfants de moins de 16 ans. En outre, l'idée que des milliers de Palestiniens continuent de croupir dans des prisons israéliennes où les conditions de détention sont atroces et les installations médicales inexistantes nous désole.

L'Indonésie est scandalisée de voir que les politiques israéliennes prévoient même la destruction des puits et des infrastructures hydrauliques pendant les opérations militaires, privant ainsi de nombreux Palestiniens d'un accès à l'eau potable. Nous demandons également à Israël de prendre les mesures qui s'imposent pour empêcher les colons israéliens d'attaquer les Palestiniens et de profaner les sites religieux dans la ville d'Al Qods Al Charif.

L'Indonésie est fermement convaincue que l'occupation de la Palestine par Israël est en soi une violation du droit international et du droit international des droits de l'homme. En conséquence, nous nous joignons à d'autres pour exiger qu'Israël fasse tout son possible pour mettre à profit les trois mois de négociation qui restent en cessant ses activités illégalles et en respectant enfin la volonté de la communauté internationale.

L'Indonésie réaffirme son soutien à la Feuille de route du Quatuor et à la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et selon les paramètres définis dans les résolutions pertinentes de l'ONU, la Feuille de route, l'Initiative de paix arabe, les trois phases du mandat de la Conférence de Madrid et le principe de la terre contre la paix. Nous estimons que la création d'un État de Palestine indépendant, sur la base des frontières de 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale, est la seule façon de rendre justice aux Palestiniens. À cette fin, nous appelons de nouveau Israël à résister à la tentation permanente d'ignorer les aspirations légitimes des Palestiniens concernant les questions fondamentales que sont les colonies, le statut de Jérusalem, les réfugiés, la sécurité et les frontières définitives.

À notre grande déception, Israël continue de passer outre l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice et la résolution de l'Assemblée générale sur la construction illégale du mur de séparation en Cisjordanie, y compris dans Jérusalem occupée et ses alentours. Israël n'a pas le droit de séparer les Palestiniens des leurs ni de leurs terres. Sa politique illégale de colonisation demeure le plus grand obstacle à la paix au Moyen-Orient.

L'appui de l'Indonésie au peuple palestinien est inébranlable. C'est dans cet esprit que j'ai le grand plaisir d'annoncer que l'Indonésie accueillera cette année la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est aux fins du développement palestinien. La Conférence, lancée l'année dernière par le Gouvernement japonais, permettra de renforcer diverses initiatives existantes visant à accélérer le développement palestinien.

Je voudrais maintenant aborder la question de la Syrie. Depuis plus de deux ans, une terrible tragédie humanitaire se déroule en Syrie. La mort, la destruction, les déplacements et les souffrances se poursuivent en dépit des termes forts qui ont été employés et des appels lancés au cours de diverses séances du Conseil de sécurité. Il est temps pour les membres du Conseil de mettre de côté leurs divergences politiques et d'œuvrer de concert avec le plus grand sérieux à la paix. Le Conseil doit prouver son utilité en faisant usage de son pouvoir d'imposer la paix, et notamment en veillant à ce que ses décisions soient mises en œuvre par les parties concernées.

L'Indonésie le redit : le conflit en Syrie doit cesser immédiatement. Toutes les parties doivent mettre un terme aux actes de violence et d'hostilité, respecter le droit international humanitaire et garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave aux personnes qui en ont besoin. C'est pourquoi l'Indonésie se félicite de

la convocation de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, qui doit se tenir dans quelques jours. Nous espérons sincèrement que toutes les parties au conflit en Syrie entendront l'appel de la communauté internationale et participeront à la Conférence en toute bonne foi. Nous pensons qu'un processus politique sans exclusive reflétant les souhaits de tous les Syriens est le seul moyen possible d'instaurer la paix.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Haniff (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre pays, la Jordanie, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

Je tiens également à m'associer aux déclarations qui seront prononcées par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et par la représentante de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous saisissons cette occasion, dans le contexte de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, pour réaffirmer notre soutien à l'État de Palestine. Le lancement, la semaine dernière, de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien vient confirmer la légitimité de la lutte du peuple palestinien contre l'occupation illégale d'Israël. Pourtant, la question de Palestine n'est toujours pas réglée et demeure inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Ce que nous avons observé jusqu'ici ne fait que conforter l'idée qu'une solution juste et durable n'a que trop tardé.

La Malaisie réaffirme son attachement à la réalisation d'une solution des deux États sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale de la Palestine. Nous appelons une fois encore toutes les parties à respecter les obligations qui leur incombent en vertu des initiatives internationalement reconnues, tels l'Initiative de paix arabe, les Accords d'Oslo, la Feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous saluons par ailleurs les efforts inlassables déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, pour faciliter la reprise des négociations directes entre la Palestine et Israël.

Cependant, au lieu d'adhérer aux principes établis par les initiatives que je viens de mentionner, Israël continue de faire fi de la volonté de la communauté internationale. Les efforts du Secrétaire Kerry ont été tournés en dérision par Israël, tandis que les ambassadeurs de l'Union européenne en Israël ont été convoqués pour s'être élevés à juste titre contre les colonies illégales.

Nous sommes convaincus que cette intransigeance fera échouer les négociations, qui à notre avis semblent déjà être caractérisées par de la partialité au détriment de la Palestine. Il ne faut pas que les discussions sur les questions clefs soient compromises ou retardées. Nous craignons que l'occasion de courte durée qui aurait permis de parvenir à une solution pacifique nous échappe pour de bon, vu que la Puissance occupante a prouvé qu'elle n'était pas disposée à honorer tous ses engagements. À cet égard, la Malaisie condamne fermement l'annonce de nouvelles activités de peuplement par Israël, et nous demandons qu'il soit définitivement mis un terme à cette pratique illégale qui se poursuit. Les actes de violence commis par les colons à l'encontre des Palestiniens, notamment la destruction de leurs terres agricoles et de leurs lieux de culte, se poursuivent sans relâche.

En outre, la Malaisie reste vivement préoccupée par la situation à Gaza, où le blocus illégal continue de paralyser la vie des citoyens. L'escalade des activités militaires d'Israël au cours de ces derniers jours risque d'aggraver une situation humanitaire catastrophique. Les besoins en matière de sécurité alimentaire et d'énergie des populations demeurent à des niveaux très élevés, tandis que les agriculteurs et les pêcheurs au sein de la zone de sécurité se voient privés de leurs moyens de subsistance par la puissance occupante. En sa qualité de Vice-Président du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, la Malaisie a vu et entendu plus de preuves qu'il n'en faut relativement à cette oppression. Nous appelons à la levée immédiate du blocus, ainsi qu'à la cessation de toutes les autres pratiques illégales israéliennes dans la bande de Gaza.

Je voudrais à présent aborder la situation en Syrie, où la communauté internationale est confrontée à une crise humanitaire qui ne cesse de s'aggraver. En raison de ses préoccupations à cet égard, la Malaisie a participé à la deuxième Conférence internationale d'annonces de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie, où nous avons annoncé une contribution de 500 000 dollars. Nous continuons d'exhorter toutes les parties à mettre fin à la violence et aux violations des droits de l'homme, notamment celles qui prennent pour cible des civils innocents. Tout en nous félicitant de la livraison récente

d'une aide aux réfugiés palestiniens dans les camps de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient à Yarmouk, nous sommes toujours vivement préoccupés par les souffrances insupportables persistantes de ces réfugiés. Toutes les parties prenantes doivent autoriser les mesures qui s'imposent pour que l'aide humanitaire soit fournie à ceux qui en ont désespérément besoin.

Dans deux jours s'ouvrira la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie tant attendue, pour donner suite au communiqué du 30 juin 2012 (S/2012/522, annexe). La Malaisie appuie les efforts du Secrétaire général et du Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, et appelle toutes les parties à œuvrer de concert en vue de trouver une solution politique sans exclusive, sous la direction des Syriens. Nous espérons que les parties concernées décideront de mettre leurs différends entre parenthèses afin de parvenir à des résultats viables et durables, dans l'intérêt du peuple syrien.

En ce qui concerne le Golan syrien occupé, la Malaisie réitère ses objections aux actions d'Israël, notamment l'implantation et l'expansion de colonies illégales dans le Golan syrien occupé, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. À cet égard, la Malaisie demande qu'Israël se retire du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

Les retombées du conflit syrien au Liban ne cessent de s'aggraver. La Malaisie exhorte les parties impliquées dans ce conflit à mettre un terme aux tirs transfrontaliers et à d'autres formes de violence. Ma délégation voudrait également réitérer qu'Israël doit cesser ses violations de la souveraineté libanaise et toute autre autre forme d'hostilités, et retirer ses troupes du Liban, dans le plein respect de la Ligne bleue, conformément à la résolution 1701 (2006).

Pour terminer, la Malaisie tient à souligner qu'elle croit fermement en une approche fondée sur la modération en vue du règlement pacifique des conflits, approche qui peut permettre d'aplanir les différends et de rétablir la stabilité au Moyen-Orient. Que ce soit dans le cadre des négociations israélo-palestiniennes ou dans les rues de Beyrouth, ou même à la table des négociations pendant la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, les voix de la modération doivent l'emporter sur les voix de ceux qui épousent la haine, l'ignorance, la violence et l'extrémisme. Nous devons mobiliser notre volonté politique collective en faveur d'une approche fondée sur la modération, qui sera plus bénéfique que les divisions provoquées par les conflits.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Tunisie.

M. Khiari (Tunisie) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais adresser mes félicitations à tous les nouveaux membres du Conseil de sécurité – le Tchad, le Chili, la Jordanie, la Lituanie et le Nigéria – et au Royaume hachémite de Jordanie à l'occasion de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son exposé d'aujourd'hui.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera prononcée par le représentant de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique et par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes.

Premièrement, la Tunisie tient à réaffirmer sa position ferme en faveur des aspirations et des souhaits légitimes du peuple palestinien à vivre dans la liberté et la dignité sur tous les territoires palestiniens occupés depuis 1967, dans le cadre de la solution des deux États, conformément à l'Initiative de paix arabe, aux résolutions portant sur le principe de l'échange de territoires contre la paix et au mandat de Madrid. Nous réitérons l'importance de la question palestinienne dans le contexte de la région du Moyen-Orient dans son ensemble, ainsi que l'importance de poursuivre les efforts visant à rendre une justice historique au peuple palestinien, dont il a été privé au cours de ces quatre dernières décennies, ce qui est à l'origine de toutes les tensions et de tous les conflits qui ont ravagé la région.

Deuxièmement, ma délégation tient à souligner que 2014 devrait être l'Année internationale de la de la solidarité avec le peuple palestinien dans la quête d'une solution juste, globale et durable à la question palestinienne, pour instaurer une paix et une sécurité durables dans toute la région.

Troisièmement, vu que nous sommes convaincus qu'il n'existe pas d'autre solution que la paix, nous estimons qu'il faut tirer parti de nouvelles possibilités qui s'offrent à cet égard aux peuples de la région. C'est pourquoi nous appuyons les négociations en cours entre les Palestiniens et les Israéliens sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que ces négociations aboutiront à une solution juste et durable à la question palestinienne, qui permettra

au peuple palestinien de recouvrer ses droits, et qui permettra de mettre un terme à l'occupation des territoires palestiniens par Israël et de régler nombre d'autres questions, telles que les questions liées aux frontières, à la sécurité, à Jérusalem-Est, aux réfugiés, aux colonies de peuplement, à l'eau et au sort des prisonniers palestiniens.

Quatrièmement, de l'avis de mon gouvernement, Israël porte la responsabilité des obstacles aux efforts de paix – par ses déclarations provocatrices, par les actions des forces d'occupation et des colons israéliens qui s'en prennent aux citoyens palestiniens et par l'implantation de colonies dans les territoires palestiniens occupés en Cisjordanie, en particulier à Jérusalem-Est.

La Tunisie condamne les agressions répétées à Jérusalem qui prennent pour cible la mosquée Al-Aqsa. À cet égard, nous réitérons la déclaration adoptée à l'issue de la vingtième session du Comité d'Al Qods, qui s'est tenue les 15 et 16 janvier. Nous condamnons également les pratiques israéliennes visant à modifier l'identité de la mosquée Al-Aqsa. Nous encourageons la communauté internationale à assumer ses responsabilités vis-à-vis de Jérusalem.

Cinquièmement, nous tenons à souligner le danger inhérent aux pratiques et aux violations qui vont à l'encontre du droit international et de la légalité internationale. Nous invitons la communauté internationale, y compris les États-Unis, les facilitateurs des négociations en cours, les membres du Quatuor et le Conseil de sécurité dans son ensemble, à exhorter Israël, Puissance occupante, à mettre un terme à ces pratiques et à ses activités de peuplement, qui sont le principal obstacle au processus de paix, afin de ne pas rater l'occasion historique offerte par ces négociations, qui devraient nous permettre de parvenir à un règlement durable sur toutes les questions en suspens.

Sixièmement, nous réaffirmons l'importance de la levée du blocus qui asphyxie Gaza, afin de mettre un terme aux conséquences très graves qui en découlent et qui privent le peuple palestinien des nécessités de la vie quotidienne. Les femmes et les enfants subissement le plus durement ces conséquences.

Septièmement, mon pays souhaite également rappeler qu'il importe de mettre fin aux incursions israéliennes dans les territoires syriens et libanais.

Huitièmement, nous sommes préoccupés par la situation qui prévaut dans l'État frère de Syrie et par ses répercussions humanitaires sur les États voisins. À cet égard, nous réitérons notre appui à la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie dont l'objectif est de parvenir à un règlement politique de la crise grâce à un accord entre toutes les parties syriennes visant à mettre fin aux souffrances du peuple syrien et à assurer qu'il puisse réaliser ses aspirations à la liberté et à la démocratie tout en préservant la souveraineté et l'unité du pays.

Neuvièmement, la Tunisie réitère sa ferme condamnation de l'utilisation des armes chimiques dans le conflit en cours en Syrie. Nous exigeons que les responsables de ces crimes soient traduits en justice. À cet égard, nous nous félicitons de la mission conjointe menée par l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques visant à mettre fin à l'utilisation de ces armes. Ma délégation espère que cela sera le premier pas positif vers la tenue d'une conférence internationale visant à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive aussi tôt que possible, afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la région et partout dans le monde.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis d'emblée de féliciter la Jordanie pour son élection au Conseil pour la période 2014-2015 et pour la présidence de cet organe qu'elle assure en ce mois de janvier. Ma délégation est certaine que la Jordanie apportera une importante contribution aux travaux du Conseil au cours des deux prochaines années.

L'année 2013 a été, hélas, une autre année qui s'est achevée sans progrès tangibles vers la fin du plus vieux conflit au Moyen-Orient. Malheureusement, nous avons continué à répéter la litanie des activités inacceptables de colonisation et de destruction; des actes de violence des colons; des violations des droits fondamentaux des Palestiniens dans le territoire occupé; des provocations contre les lieux sains et les sites religieux, y compris Haram al-Charif et la mosquée Al-Aqsa; du maintien du blocus illégal et de la construction du mur de séparation en violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité; et des pertes en vies humaines et des blessés que subissent les deux parties.

Cependant, l'initiative et le dévouement du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, nous ont incités à accueillir 2014 avec optimisme, à espérer une

véritable possibilité de parvenir à la solution des deux États, solution que nous souhaitons depuis longtemps.

La Turquie appuie sincèrement les pourparlers que tiennent actuellement Israël et la Palestine en vue de parvenir à un règlement juste, global et durable fondé sur le concept de deux États vivant côte à côte à l'intérieur des frontière d'avant 1967 dans la paix et la sécurité, grâce à un règlement juste de toutes les questions relatives au statut final, basé sur les résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe.

Toutefois, pour parvenir à ce résultat tant souhaité, les parties doivent s'abstenir de toute action qui nuise aux négociations. Alors que nous avons besoin de mesures qui favorisent un climat de confiance, il faut avancer avec méthode et prudence. Par exemple, l'association systématique de la libération de prisonniers avec l'annonce de la construction de nouvelles colonies de peuplement n'aide pas à faire avancer la situation si les parties sont sincères quant au processus.

La condition préalable à toute avancée du processus de paix est la nécessité de bien comprendre le lien entre la sécurité et une paix juste. Seul un règlement juste et global du conflit permettra d'instaurer une paix véritable et durable et d'avoir un Moyen-Orient sûr, stable et prospère. En attendant, la responsabilité de la communauté internationale n'a pas diminué. Nous serons tous moralement responsables si cette chance donnée à la paix nous échappe encore une fois.

L'Assemblée générale a proclamé 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est une année au cours de laquelle nous devrions tous mobiliser nos moyens et nos capacités pour aider la Palestine sur le plan économique et politique. Une Palestine forte économiquement et politiquement sera certainement un partenaire plus fort pour Israël et pour toute la région pendant des années à venir. C'est pourquoi la Turquie appuie le droit inaliénable de l'État de Palestine de siéger parmi nous, sous ce toit, en tant que Membre à part entière de l'Organisation et avec la pleine reconnaissance de la communauté internationale. Il va sans dire que la réconciliation palestinienne fait partie intégrante de cette force.

Pour sa part, la Turquie continuera de faire de son mieux pour soulager les difficultés du peuple palestinien par le biais de divers projets multilatéraux et bilatéraux en Palestine. Deux exemples récents ont été le transfert de 850 000 dollars à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour l'acquisition de groupes électrogènes pour des secteurs critiques tels que les services de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement à Gaza, et le lancement du Projet de parc industriel de Djénine, en Cisjordanie, dont l'objectif est de créer des entreprises et des emplois pour les Palestiniens de cette zone.

Mais ces initiatives ne produiront de résultats que si l'économie fonctionne à pleine capacité et s'il n'y a aucune restriction à l'accès aux biens et au travail. Les entrées et les sorties de Palestine et la contiguïté entre Gaza et la Cisjordanie sont d'une importance capitale. Nous appelons encore une fois à la levée immédiate du blocus de Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) et aux dispositions du cessez-le-feu de novembre 2012. L'assouplissement récent de l'accès accordé à des matériaux pour des projets de l'ONU est une bonne chose dont beaucoup se félicitent, mais dont un plus grand nombre encore déclare que cela ne suffit pas, compte tenu notamment des dommages causés par les conditions météorologiques sévères que la région a connues récemment.

Une autre source d'optimisme est la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, où les pays conviés et les représentants de l'Union européenne, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique, de concert avec l'ONU, tenteront d'améliorer les chances d'un règlement politique de la crise syrienne, sur la base du communiqué de Genève de juin 2012 (S/2012/522, annexe). La Turquie attend avec intérêt le lancement d'un véritable processus grâce à la mise en place d'un organe de gouvernement transitoire doté des pleins pouvoirs exécutifs par le consentement mutuel des deux parties.

Mais, tout aussi important que le début de cette Conférence est la triste réalité de la situation sur le terrain en Syrie, où chaque jour des innocents tombent sous les balles, sont victime de bombardements aériens aveugles et de missiles balistiques et sont même tués par des épidémies et la faim dans des villes assiégées. L'escalade récente des attaques contre Alep est extrêmement inquiétante. Cette barbarie doit cesser. Les hostilités et la violence doivent cesser immédiatement, et la déclaration présidentielle du 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15) doit être mise en œuvre, immédiatement et intégralement. Les rapports faisant état de l'accès enfin accordé à un convoi humanitaire à Yarmouk ne sont qu'en partie réconfortants, car nous savons que cela ne constitue pas un remède à long terme. Malheureusement, il y a

encore des centaines de milliers de personnes déplacées auxquelles on a encore besoin d'avoir accès.

Par ailleurs, le poids de la crise humanitaire sur les pays voisins a atteint des niveaux intolérables et menace la stabilité non seulement nationale mais aussi régionale. Nous rappelons que, le 17 janvier, lors d'une réunion qui s'est tenue à Sanliurfa (Turquie), les Gouvernements libanais, jordanien, iraquien, égyptien et turc ont, de concert avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, appelé de nouveau la communauté internationale à renforcer sa solidarité avec les pays de la région qui accueillent la plupart des réfugiés syriens. Nous demandons encore une fois au Conseil de sécurité d'élaborer, au titre du Chapitre VII, une stratégie efficace qui mette fin à la plus grande crise humanitaire du XXI[e] siècle.

Malgré toute la mobilisation de la communauté internationale pour mettre en œuvre la résolution 2118 (2013), la première phase de l'élimination des armes chimiques déclarées par le régime syrien n'a pas été satisfaite. C'est inacceptable. Comme nous avons des préoccupations sécuritaires et environnementales légitimes, nous continuerons de suivre de près le calendrier arrêté par le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous souhaitons également saisir cette occasion pour rappeler encore une fois que le paragraphe 4 de la résolution 2118 (2013) prévoit la destruction complète du programme d'armes chimiques de la Syrie.

Je dois clarifier les faits relatifs à une accusation spécifique proférée par un orateur. Les autorités turques ont récemment confisqué du matériel qui aurait été destiné à la Syrie. Ces incidents attestent de l'attachement de la Turquie aux normes internationales et prouvent que mon pays est un État de droit. Des enquêtes ont été ouvertes. Cela dit, la Turquie sera aux côtés du peuple syrien, et continuera de fournir une aide humanitaire aux Syriens.

Alors que le Moyen-Orient connaît une période troublée, mettre un terme au long conflit israélo-palestinien pourrait bien être à notre portée. Il est temps que nous travaillions tous de concert pour atteindre cet objectif et que les deux parties fassent preuve de l'esprit d'initiative et de la volonté politique nécessaires pour éviter un échec, que nous ne pouvons peut-être pas nous permettre.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

La cheika Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter, ainsi que la délégation du Royaume hachémite de Jordanie, de votre élection en tant que membre du Conseil de sécurité et de votre accession à la présidence du Conseil ce mois. Nous vous souhaitons plein succès. De même, je félicite les autres États qui sont devenus membres du Conseil ce mois et remercie les États dont le mandat a récemment pris fin. Je remercie en outre le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé de ce matin.

Nous débattons ce jour de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, alors qu'il existe un élan international résultant des efforts déployés par l'Administration des États-Unis en vue de rapprocher les points de vue palestinien et israélien et de parvenir à un accord-cadre qui permette de négocier un accord de paix juste entre la Palestine et Israël. Il ne fait pour nous aucun doute que le processus de paix est le meilleur moyen d'assurer la stabilité dans la région et que la question palestinienne est la question essentielle pour tous les Arabes. L'État du Qatar et tous les États arabes ont réaffirmé l'attachement arabe aux bases et principes établis par l'Initiative de paix en vue d'instaurer la paix juste et durable souhaitée dans la région. Il est important que tout accord soit basé sur le clair respect des droits nationaux palestiniens que représentent la fin de l'occupation, le droit à l'autodétermination, l'édification de l'État de Palestine indépendant sur l'ensemble du territoire palestinien occupé en 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément à l'Initiative de paix arabe, ainsi que le retrait des territoires arabes occupés et l'affirmation du droit au retour et de tous les droits inaliénables des Palestiniens.

À cet égard, nous insistons sur le fait que le succès de tout accord exige qu'Israël s'abstienne de prendre toute mesure susceptible de menacer les chances d'édification d'un État de Palestine indépendant, souverain et viable. Nous mettons de nouveau en garde contre l'engrenage des politiques israéliennes qui entravent les chances de paix, notamment la politique du fait accompli, la poursuite de la colonisation du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, le recours à la menace ou l'emploi de la force, l'exploitation des ressources en eau et d'autres ressources naturelles palestiniennes, la détention continue de Palestiniens, la démolition de logements et de villages, l'expulsion des habitants, les

atteintes constantes à la mosquée Al-Aqsa et le blocus injuste imposé à Gaza, qui cause d'énormes souffrances humaines. L'État du Qatar insiste sur le fait que le peuple palestinien doit exercer tous ses droits inaliénables, car nous demeurons solidaires de ce peuple frère dans sa lutte légitime. De même, nous sommes convaincus que l'obtention de ces droits est une condition logique pour la paix et le règlement souhaités, basés sur une telle paix, juste et durable.

Dans le cadre de notre solidarité avec le peuple palestinien, nous soulignons également l'importance de la réconciliation nationale palestinienne sur la base des accords du Caire et de Doha. À cet égard, nous invitons la communauté internationale à mettre en place les conditions propices à une telle réconciliation.

Le fait que la révolution syrienne entre dans une nouvelle année est peut-être l'occasion de s'arrêter un moment et de considérer les violations graves des droits de l'homme et les crimes de guerre que le régime syrien continue de commettre en toute impunité. L'année dernière, le régime syrien a utilisé des armes chimiques, contre son peuple, et les violences ont fauché la vie de dizaines de milliers de civils syriens tombés entre les mains du régime et des milices qui lui sont fidèles, d'après les rapports publiés par l'ONU et les organisations internationales compétentes en matière de droits.

Cela nous amène à nous demander si quelqu'un écoute encore les récits de lutte contre le terrorisme que fait circuler ce régime. Nous partageons tous l'objectif de lutte contre le terrorisme. Affirmant notre volonté de combattre le terrorisme et les terroristes, nous voulons rappeler quelques vérités. En ce début d'année, le régime syrien poursuit sa politique de bombardement aveugle des civils, qui constitue un crime de guerre. Il a poursuivi la campagne de bombardement criminel d'Alep et de ses alentours, en larguant aveuglément des barils d'explosifs sur des quartiers surchargés d'immeubles d'habitation et d'écoles. Nous tenons à appeler l'attention sur le fait que le nombre de victimes du largage de barils d'explosifs sur Alep dépasse le nombre de victimes causées par l'emploi d'armes chimiques. Des centaines de milliers de Syriens demeurent assiégés et la politique consistant à affamer la population jusqu'à la mort en interdisant l'entrée de l'aide se poursuit. Des milliers de réfugiés palestiniens dans le camp de Yarmouk, à Damas, souffrent du blocus meurtrier, d'après les informations fournies par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La châtiment collectif qui leur est infligé les prive de nourriture et de médicaments depuis des mois et a entraîné le décès de pas moins de 40 enfants, femmes et personnes âgées. Ces actes s'inscrivent-ils dans le cadre d'une guerre contre le terrorisme ou constituent-ils eux-mêmes des actes terroristes?

Le flux de réfugiés syriens augmente et pose des défis considérables aux pays voisins pour lesquels il peut constituer un fardeau supplémentaire. À cet égard, nous saluons les efforts que le Royaume hachémite de Jordanie, la Turquie, le Liban et tous les autres pays voisins déploient pour apaiser les souffrances des réfugiés syriens. Nous insistons également sur le rôle de la communauté internationale pour leur fournir le soutien nécessaire afin qu'ils puissent supporter un tel fardeau. Je me dois également de remercier le Gouvernement koweïtien et le Secrétariat de l'ONU d'avoir organisé la deuxième Conférence internationale d'annonces de contributions pour l'aide humanitaire à la Syrie.

Ce qui se passe en Syrie met le Conseil de sécurité et la communauté internationale devant leur responsabilité face à cette catastrophe humanitaire sans précédent et qui a fait s'élever des voix exigeant que le Conseil de sécurité exerce des pressions accrues et prenne une décision contraignante en vue d'apaiser les souffrances humaines subies par le peuple syrien, de mettre fin rapidement aux actes atroces et aux crimes commis contre ce peuple, et de citer les responsables de ces crimes devant la justice pénale. Enfin, la tenue de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie place l'ensemble de la communauté internationale devant une responsabilité historique : la réalisation des aspirations du peuple syrien à vivre dans la dignité et la liberté. L'État du Qatar espère que la Conférence aboutira à des décisions qui appliquent ce qui a été convenu à la première Conférence de Genève et que le régime syrien ne se verra pas donner la possibilité de gagner du temps pour poursuivre la guerre génocidaire contre son peuple.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : C'est la première fois que je prends la parole au Conseil sous votre présidence, et je voudrais donc tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à ces hautes fonctions.

Pour gagner du temps, je donnerai lecture d'une version légèrement abrégée de la déclaration que nous avons préparée. La version complète sera distribuée aux délégations.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. L'Islande, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, s'associent à cette déclaration.

L'Union européenne appuie pleinement la conférence de paix sur la Syrie qui se tiendra le 22 janvier en Suisse. La deuxième Conférence de Genève sur la Syrie devrait être la première étape d'un processus conduisant à une solution politique à ce conflit. La seule solution au conflit est une véritable transition politique fondée sur la pleine mise en œuvre du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et sur la préservation de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous saluons les efforts du Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et de son équipe.

L'objectif de cette Conférence est de former, sur la base du consentement mutuel, un organe de gouvernement transitoire ayant les pleins pouvoirs exécutifs, y compris en ce qui concerne la sécurité, l'armée et le renseignement. Toute élection en Syrie doit être organisée uniquement dans le cadre du Communiqué de Genève. Le régime et l'opposition doivent s'engager à mettre pleinement en œuvre le Communiqué, d'urgence, et apporter la preuve de leur engagement par des actes. L'Union européenne appelle toutes les parties à prendre part de manière constructive à une véritable négociation.

L'Union européenne accueille avec satisfaction l'invitation adressée par le Secrétaire général à la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes. L'Union européenne est prête à aider la délégation de l'opposition, conduite par la Coalition nationale, si des besoins devaient se faire sentir dans le cadre des négociations.

L'Union européenne considère qu'il importe, tout au long du processus de Genève, de s'employer également à promouvoir des mesures de confiance dont les populations locales pourront directement bénéficier. Nous demeurons extrêmement préoccupés par l'effusion de sang constante et aveugle qui touche la population civile et appelons à la cessation de toutes les violences pour permettre un accès humanitaire urgent sur le terrain. Nous condamnons fermement l'augmentation du nombre d'attaques aveugles menées par le régime, notamment à Alep. L'Union européenne partage la préoccupation croissante que suscite la propagation de l'extrémisme et des groupes extrémistes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra. Leur implication dans le conflit menace le processus de paix, l'intégrité territoriale de la Syrie et la sécurité régionale et internationale. L'Union européenne se félicite que la coalition d'opposition syrienne ait condamné toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme et que l'opposition modérée s'oppose aux groupes extrémistes.

Il ne faut ménager aucun effort en vue de la réalisation de notre objectif commun, à savoir reconstruire le pays, le débarrasser de son passé autoritaire, préserver ses traditions de coexistence entre les religions, les ethnies et les cultures, et garantir le plein respect de tous les droits de l'homme. L'Union européenne est préoccupée par le sort de tous les groupes vulnérables et des minorités ethniques et religieuses, notamment les chrétiens.

L'Union européenne a toujours appuyé les groupes de la société civile. Les États Membres fournissent également une assistance et contribuent au renforcement des capacités, notamment en organisant des manifestations telles que la récente réunion de Cordoue, et ils continueront de le faire tout au long du processus de Genève.

L'Union européenne souligne l'importance que revêt l'instauration d'un processus de paix ouvert en Syrie et appuie la participation active et véritable des femmes et de la société civile dans l'ensemble du processus de transition politique. Nous encourageons les deux parties à inclure des femmes dans leurs délégations à la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie. Nous prions également l'ONU de faciliter la participation de groupes de femmes et d'organisations de la société civile à Genève. Dans ce contexte, nous nous félicitons également de l'organisation d'une réunion sur le thème « Promotion de la participation des femmes au processus politique syrien », qui a été convoquée par ONU-Femmes et les Pays-Bas les 12 et 13 janvier.

L'Union européenne continuera de défendre les droits de l'homme et de déployer des efforts actifs pour veiller à ce que les violations généralisées

et systématiques des droits de l’homme et du droit international humanitaire perpétrées en Syrie fassent l’objet de poursuites. Elle appelle de nouveau le Conseil à se pencher d’urgence sur la situation en Syrie en tenant compte de ces aspects, et notamment à envisager de renvoyer la situation devant la Cour pénale internationale, comme le demande la Mission permanente de la Suisse dans la lettre qu’elle a adressée au Secrétaire général le 14 janvier 2013 (S/2013/19, annexe). Nous rappelons que tous les responsables de crimes contre l’humanité et de crimes de guerre doivent être amenés à rendre des comptes, et nous réitérons notre appui à la Commission d’enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, qui a été créée par le Conseil des droits de l’homme.

Suite à la deuxième conférence des donateurs organisée au Koweït le 15 janvier, durant laquelle l’Union européenne et ses États membres ont annoncé un don de 550 millions d’euros, l’Union continuera de promouvoir la progression du processus et de collaborer avec ses partenaires dans le cadre du groupe de haut niveau sur les défis humanitaires en Syrie dirigé par l’ONU. Nous appelons toutes les parties au conflit syrien, en particulier le Gouvernement syrien, à mettre immédiatement en œuvre toutes les dispositions de la déclaration présidentielle adoptée le 2 octobre 2013 (S/PRST/2013/15). Compte tenu de l’ampleur et de la nature sans précédent de la crise, nous prions le Conseil de sécurité de mettre en place une solution humanitaire.

L’Union européenne demande instamment à toutes les parties au conflit, en particulier le Gouvernement syrien, à qui il incombe au premier chef de garantir l’accès humanitaire, de prendre des mesures décisives en vue de faciliter un accès immédiat, sûr et sans entrave à toutes les populations qui sont dans le besoin, notamment celles qui se trouvent dans des zones assiégées, par les moyens les plus efficaces, notamment de chaque côté des lignes de conflit et des frontières, et de protéger les travailleurs humanitaires et le personnel médical ainsi que les établissements de santé. Nous poursuivrons nos efforts afin de venir en aide aux Syriens touchés par le conflit à l’intérieur et à l’extérieur de la Syrie, mais aussi aux communautés d’accueil et aux institutions gouvernementales des voisins de la Syrie qui ont courageusement accueilli des réfugiés.

Nous nous félicitons que le transfert des matières chimiques de la Syrie en vue de leur destruction à l’extérieur du pays ait commencé, mais il reste beaucoup à faire, et notamment à détruire effectivement ces matières chimiques. En conséquence, cette étape doit être suivie de la mise en place rapide par le Gouvernement syrien de mesures décisives en vue d’honorer toutes ses obligations et tous ses engagements au titre de la résolution 2118 (2013) et de la décision du Conseil exécutif de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous avons fourni une aide à la mission conjointe et au fonds d’affectation de l’OIAC. Nous continuerons de fournir un appui financier, politique et logistique. Nous tenons également à souligner que c’est aux autorités syriennes qu’il revient de couvrir les dépenses liées à la destruction des stocks d’armes chimiques syriennes.

L’Union européenne appelle tous les combattants étrangers qui se trouvent en Syrie, notamment les membres du Hezbollah, à se retirer immédiatement.

S’agissant du processus de paix au Moyen-Orient, l’Union européenne salue le dynamisme du Président Abbas et du Premier Ministre, M. Nétanyahou, et elle appuie pleinement les efforts inlassables que déploie le Secrétaire d’État des États-Unis, John Kerry. Elle rappelle les conclusions préalables du Conseil européen, dans lesquelles elle énonce sa vision d’une solution des deux États aboutissant au règlement de toutes les questions relatives au statut final et permettant de répondre à toutes les réclamations et de réaliser les aspirations légitimes des deux parties. L’Union européenne est prête à contribuer de manière substantielle aux dispositions, qui, après le conflit, viseront à assurer la viabilité de tout accord de paix.

Nous avons décidé de fournir un appui politique, économique et sécuritaire européen sans précédent aux deux parties en cas d’accord sur le statut final. Si un accord de paix final est conclu, l’Union européenne proposera à Israël et au futur État de Palestine un partenariat privilégié prévoyant notamment un accès renforcé aux marchés européens, le renforcement des liens culturels et scientifiques, la facilitation des échanges commerciaux et des investissements et la promotion des relations entre entreprises. Nous proposerons également aux deux États de renforcer le dialogue politique et la coopération dans le domaine de la sécurité. Si la paix est réalisée, l’Union européenne envisage, dans le cadre de ses relations futures avec les deux parties, non seulement d’approfondir les liens bilatéraux qui l’unissent aux deux États, mais également de contribuer à établir des liens d’interdépendance positive et de

nouvelles relations pacifiques mutuellement bénéfiques entre Israël et la Palestine.

L'Union européenne est convaincue que les pays de la région peuvent jouer un rôle positif dans la progression du processus de paix, et elle demeure déterminée à poursuivre le dialogue avec les États arabes, notamment en vue de réaliser la paix au Moyen-Orient. L'Union européenne réitère l'importance stratégique que revêt l'Initiative de paix arabe pour toutes les parties et pour l'ensemble de la région. Les négociations en cours représentent une occasion exceptionnelle que les parties doivent saisir afin de mettre en œuvre la solution des deux États. Une réalité à un État serait incompatible avec les aspirations légitimes, souveraines et démocratiques de l'une ou l'autre des parties.

Il importe de renforcer la confiance mutuelle entre les parties. Les actes de nature à compromettre les négociations et à saper la confiance entre les partenaires de négociation doivent être évités à tout prix. À cet égard, l'Union européenne déplore le fait qu'Israël continue de construire de nouveaux logements, car ces logements sont illégaux au regard du droit international et constituent un obstacle à la paix. L'Union européenne est par ailleurs profondément préoccupée par l'incitation, les incidents de violence dans le territoire occupé, les démolitions de maisons et la détérioration de la situation humanitaire à Gaza. Elle est vivement préoccupée par les actes qui mettent en péril le statu quo des lieux saints, notamment à Jérusalem. L'Union européenne continuera de suivre de près la situation et ses répercussions, et elle réagira en conséquence.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Étant donné que Cuba prend la parole pour la première fois cette année, nous félicitons tous les nouveaux membres du Conseil de sécurité. Nous saluons également l'initiative prise par la présidence de convoquer le présent débat.

Cuba appuie la déclaration que prononcera le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Moyen-Orient continue d'attirer l'attention de la communauté internationale en raison des nombreux événements qui se sont produits dans la région au cours de l'année écoulée et du fait que la réalisation d'un processus de paix est espérée de longue date. Le Conseil de sécurité se penche depuis très longtemps sur cette question, et les problèmes principaux persistent, en particulier la question de Palestine. L'occupation israélienne illégale de territoires palestiniens et d'autres territoires arabes est le principal obstacle à la réalisation de la paix et à un règlement juste, durable et global de la situation au Moyen-Orient.

Il est impératif que le Conseil de sécurité joue son rôle de défenseur de la paix et de la sécurité internationales et adopte des mesures concrètes et pratiques pour amener Israël à mettre un terme à ses actes d'agression contre le peuple palestinien.

La conduite d'Israël contrevient délibérément aux résolutions de l'ONU, constitue une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales et viole les droits fondamentaux de tout un peuple. La paix ne pourra pas régner au Moyen-Orient tant que ces agressions persisteront, et tant que ne seront pas entérinés et pris en considération les droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien.

L'Assemblée générale a pris une décision historique lorsque ses membres ont accordé à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'ONU. Cuba a appuyé cette décision, conformément à sa position de longue date en faveur de la cause du peuple palestinien et de ses droits. Cuba réaffirme qu'elle soutient l'entrée de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant qu'État Membre de plein droit. Le Conseil de sécurité doit examiner et approuver, sans plus de retard, la demande présentée en 2011 par la Palestine à l'ONU dans laquelle elle sollicite la reconnaissance comme Membre à part entière.

Au cours de l'année écoulée, l'annonce de la reprise des négociations entre Israël et la Palestine a été encourageante, mais un optimisme prudent est resté de mise, car la cause palestinienne et la paix dans la région nécessitent de progresser par des accords justes qui ne portent pas atteinte au droit du peuple palestinien à l'autodétermination. Il est nécessaire de continuer à appuyer le peuple palestinien dans sa revendication légitime concernant la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

Cuba exige qu'Israël respecte le droit international et qu'il mette fin à l'occupation de tous les territoires arabes, et elle réaffirme une fois encore sa position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient.

Le peuple palestinien a à souffrir du nombre croissant de colonies illégales israéliennes, de la

difficile et angoissante réalité que connaissent les prisonniers palestiniens, et de la détérioration de la situation humanitaire dans la bande de Gaza assiégée, dont les conditions de vie des habitants sont devenues plus difficiles encore et dont on maintient l'injuste blocus. Seuls l'abandon de la politique de colonisation, la libération des prisonniers palestiniens et la levée du blocus imposé à la bande de Gaza permettront de mettre en marche un processus politique significatif qui apporte la paix à la région.

Cuba, qui continuera d'appuyer le peuple palestinien dans sa juste lutte pour l'autodétermination, se félicite que l'année 2014 ait été proclamée Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, et espère que cette décision marquera un jalon historique dans la réalisation de tous les droits du peuple palestinien, y compris l'entrée de la Palestine au sein de l'ONU en tant que Membre de plein droit.

Cuba continue de suivre avec attention la situation en Syrie et ses répercussions internationales. Nous partageons la préoccupation engendrée par les pertes subies dans des populations innocentes en Syrie, tout comme dans toutes les régions du monde. Nous condamnons également tous les actes de violence qui se commettent dans ce pays contre la population civile et innocente, de la part de toutes les parties prenantes à ce conflit.

Nous nous insurgeons contre le fait que la protection supposée de vies humaines se transforme en prétexte à l'intervention étrangère, soit sous forme directe soit moyennant un appui aux groupes armés irréguliers, notamment l'utilisation de mercenaires, qui ne font que semer la destruction et multiplier les morts.

Nous condamnons par ailleurs tout recours aux armes chimiques et autres armes de destruction massive et sommes fermement attachés à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et au strict respect de ses dispositions. Nous saluons l'adhésion de la Syrie à la Convention sur les armes chimiques, ainsi que les accords conclus concernant la destruction de l'arsenal qu'elle détient en la matière.

Nous saluons de même les progrès accomplis dans la mise en oeuvre de l'accord relatif à la destruction et à la vérification du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, ainsi que de la coopération du Gouvernement syrien avec la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies en Syrie.

Le Conseil a l'obligation de promouvoir la paix et de mettre fin à la violence; d'éviter toute déstabilisation; et d'empêcher le financement, l'incitation et l'entraînement des fauteurs de déstabilisation. Il se doit de protéger le peuple innocent, et d'empêcher qu'il soit manipulé à des fins géopolitiques. C'est également la responsabilité de l'Organisation dans son ensemble.

Cuba s'oppose aux appels de ceux qui prônent un changement de régime en Syrie et optent pour le recours à la force et à la violence plutôt que de contribuer au dialogue et à la négociation entre toutes les parties. Nous réprouvons également la complicité des médias à grande diffusion, qui ont l'habitude de déformer la réalité sans jamais répondre des conséquences de leurs actes.

Nous renouvelons l'appel à préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie et le droit de son peuple à disposer de lui-même, sans ingérence ni intervention étrangère d'aucune sorte. Nous appelons à promouvoir le règlement du conflit par les voies diplomatiques, sans plus d'effusion de sang.

Nous partageons l'espoir que met la communauté internationale dans la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, souhaitant qu'y soient conclus par la voie du dialogue des accords permettant de mettre fin au conflit en Syrie, moyennant un processus pacifique mené par le peuple syrien, dans l'exercice de son droit légitime à l'autodétermination.

Cuba réaffirme sa condamnation des actes de terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, quels qu'en soient les auteurs, y compris lorsque des États sont impliqués. Dans ce contexte, nous condamnons les actes de terrorisme qui ont eu lieu au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Naanda (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'élection de votre pays au Conseil de sécurité pour les années 2014 et 2015, et de son accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier 2014. Je tiens également à vous remercier d'avoir organisé ce premier débat public de l'année sur le Moyen-Orient, qui offre la possibilité à l'ensemble des Membres de l'ONU de participer à ces délibérations importantes. Puisque 2014 a été proclamée Année internationale de

la solidarité avec le peuple palestinien, nous comptons prendre part à d'autres débats analogues dans le but de trouver une solution à la fragile situation que connaît le Moyen-Orient sur le plan de la sécurité, et particulièrement à la question de Palestine.

Par ailleurs, je tiens à féliciter les membres du Conseil de sécurité nouvellement élus et à leur assurer l'appui de ma délégation pendant la durée de leur mandat.

Ma délégation s'associe à la déclaration qui sera faite par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous restons convaincus que le principal problème politique au Moyen-Orient est l'agression dont fait systématiquement l'objet la Palestine de la part d'Israël, et qui continue de représenter une menace à la paix et à la sécurité dans la région. La Namibie reste préoccupée par la situation, toujours critique, et la poursuite de la campagne d'implantation de colonies israéliennes illégales sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, qui érode gravement l'intégrité de l'État de Palestine et menace de rendre impossible la réalisation de la solution à deux États prévoyant une paix basée sur les frontières d'avant 1967.

Ma délégation est particulièrement préoccupée par la multiplication des colonies israéliennes, qui s'inscrit dans une politique de colonisation illégale à laquelle on doit également le blocus de la bande de Gaza, qui restreint l'accès des habitants aux denrées, à l'aide humanitaire, aux fournitures médicales et au carburant dont ils ont pourtant tant besoin. Le maintien de l'occupation israélienne nuit gravement au bien-être socioéconomique des Palestiniens, et constitue un déni flagrant de leur droit à l'autodétermination et de leurs droits fondamentaux, tels que consacrés dans la Charte des Nations Unies.

La Namibie considère que face au mépris qu'Israël continue d'afficher pour le droit international, l'attention urgente de la communauté internationale est nécessaire, ainsi que des mesures responsables visant à obliger la Puissance occupante à mettre fin à ces graves infractions et permettant de sauvegarder les chances d'un règlement pacifique de la situation dans la région du Moyen-Orient.

En tant que pays ayant connu une occupation illégale similaire par le régime sud-africain d'apartheid, la Namibie continue d'apporter son soutien inébranlable au peuple palestinien dans sa quête pour la réalisation de son droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance et à la liberté. Nous resterons fidèles à ce noble dessein. À cet égard, la Namibie se félicite que l'Assemblée générale ait proclamé l'année 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en application de la résolution 68/12 du 26 novembre 2013. Nous espérons que la célébration de cette Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien concourra à mettre fin à l'occupation illégale des territoires palestiniens et à consacrer l'indépendance de l'État de Palestine, pleinement souverain et avec Jérusalem-Est pour capitale.

Nous voudrions rappeler au Conseil son obligation de défendre la juste cause du peuple palestinien par l'adoption de mesures concrètes pour mettre fin aux exactions et aux politiques illégales israéliennes. Il est incompréhensible que la question palestinienne continue de figurer en permanence à l'ordre du jour du Conseil, après que l'Assemblée générale, l'organe le plus représentatif de l'Organisation des Nations Unies, a pris en 2012 la décision historique d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Nous continuons d'espérer que cette décision représentera un pas décisif vers l'admission à terme de la Palestine en tant qu'État Membre à part entière de l'ONU. C'est pourquoi il importe que le Conseil respecte le souhait de la communauté internationale et examine et approuve, sans autre délai, la demande de le Palestine d'être reconnue comme membre de plein droit de l'Organisation et d'occuper ainsi la place qui est la sienne au sein de la communauté des nations.

La Namibie continue de croire qu'un règlement véritable et durable menant à la liberté de la Palestine ne peut intervenir qu'avec la mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies sur le règlement pacifique de la question palestinienne, et que la paix au Moyen-Orient ne pourra être instaurée qu'en mettant fin à l'occupation illégale par Israël des territoires palestiniens, en créant un État palestinien, en réglant tous les conflits, et en apportant durablement la paix et la sécurité aux Palestiniens et aux Israéliens ainsi qu'à l'ensemble de la région.

Je voudrais renouveler le ferme appui de la Namibie au processus de paix en cours et appeler de nouveau les deux parties à s'engager et à saisir cette occasion en respectant les accords et obligations qu'elles

ont déjà souscrits en faveur d'une paix durable entre Israéliens et Palestiniens, vivant côte à côte.

Je terminerai en réaffirmant de nouveau le soutien indéfectible et la solidarité de la Namibie avec le peuple palestinien dans sa juste lutte pour la liberté, l'indépendance et la justice sociale, ainsi que son ferme appui à l'admission de la Palestine en tant que membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions spécialisées.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Djibouti.

Mlle Hassan (Djibouti) (*parle en anglais*) : Ma délégation a l'honneur et le plaisir de prendre la parole au nom des États membres de l'Organisation pour la coopération islamique (OCI).

Cette importante séance se tient à un moment où la question palestinienne se trouve une fois encore à une étape cruciale. Nos espoirs de parvenir à un règlement juste et global de la question palestinienne ont été ravivés suite à la récente reprise des pourparlers de paix, qui requièrent incontestablement le ferme appui de tous pour pouvoir atteindre leurs objectifs, conformément aux paramètres définis dans les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

Toutefois, il est regrettable qu'en dépit de cette évolution positive, la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, continue de se détériorer en raison du fait qu'Israël poursuit sa colonisation de la terre palestinienne, avec notamment les actes de terrorisme perpétrés par les colons israéliens; les arrestations et les mises en détention de civils palestiniens ainsi que les châtiments collectifs infligés à la population palestinienne de Gaza par le biais d'un blocus illégal.

Les activités de peuplement israéliennes, qui se sont clairement intensifiées ces derniers temps, restent le principal obstacle à la réalisation de progrès véritables dans les négociations de paix. La question mérite que la communauté internationale s'y attaque sérieusement si elle veut sauver le processus et œuvrer à la paix. À cet égard, nous réaffirmons que la poursuite de la construction et de l'extension des colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est et dans ses alentours, sapent l'intégrité et la viabilité d'un État palestinien d'un seul tenant situé à l'intérieur des frontières d'avant 1967, et constituent clairement des activités illégales commises en violation flagrante des règles, résolutions et conventions internationales, en particulier la quatrième Convention de Genève de 1949.

En contradiction avec les résolutions de l'ONU et le processus de paix, Israël continue de défier la volonté de la communauté internationale en créant une situation de facto sur le terrain dans le but de modifier le caractère arabe, le statut et la composition démographique de Jérusalem-Est occupée, afin d'isoler la ville de son environnement palestinien naturel. Toutes les activités israélienne illégales – notamment les activités de peuplement, les déplacements forcés de civils palestiniens, les restrictions en matière d'accès des Palestiniens aux lieux de culte, la construction du mur d'apartheid, la confiscation des terres palestiniennes, la profanation des lieux saints musulmans et chrétiens et la fermeture des institutions palestiniennes sises à Jérusalem-Est – doivent cesser immédiatement.

Il nous faut aussi appeler l'attention du Conseil sur les actes d'incitation à la haine auxquels des extrémistes israéliens se livrent en permanence dans plusieurs lieux saints, en particulier sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem-est occupée. Ces actes de provocation illégaux exacerbent les tensions et risquent d'alimenter le conflit religieux. À cet égard, nous voudrions mettre en garde contre le fait que la poursuite de ces violations israéliennes aura pour résultat d'anéantir toute chance de réaliser la paix et risque en définitive de déstabiliser davantage une situation déjà fragile au Moyen-Orient.

Parallèlement, l'OCI réaffirme son ferme attachement aux droits du peuple palestinien à Jérusalem-Est, qui est partie intégrante des territoires palestiniens occupés depuis 1967, et continue d'être favorale à un règlement définitif qui garantirait le retour de la ville sous souveraineté palestinienne en tant que capitale de l'État de Palestine.

Étant donné que la question de Palestine reste au cœur de l'agitation dans la région et constitue un défi de longue date pour cet organe, le groupe de l'OCI réaffirme que l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient passe par une action ferme et prompte du Conseil de sécurité afin de faire appliquer le droit international et de faire en sorte qu'Israël, Puissance occupante, respecte toutes ses obligations juridiques et tous ses engagements et mette fin à ses agressions et crimes quotidiens, au profit de la paix et de la justice.

De même, l'OCI réaffirme la responsabilité permanente qui est celle de l'ONU à l'égard de la question palestinienne tant que tous ses aspects ne sont pas réglés de manière juste et totale. En cette Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'OCI en appelle de nouveau à l'engagement vigoureux et au plein appui de la communauté internationale en cette phase cruciale afin de saisir l'occasion qui s'offre actuellement sur le plan diplomatique de faire respecter les résolutions de l'ONU et de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires palestiniens occupés depuis 1967.

Pour finir, je tiens à réaffirmer le soutien et la solidarité de l'OCI à l'égard du peuple palestinien dans l'action qu'il mène pour recouvrer ses droits nationaux légitimes et inaliénables, y compris leur droit au retour, à l'autodétermination, à la souveraineté et à l'indépendance de l'État de Palestine sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : J'ai distribué le texte de ma déclaration et ne vais donc pas le lire dans son intégralité.

Il ne saurait y avoir de solution militaire au conflit en Syrie. Introduire davantage d'armes dans le conflit ne fera que prolonger la souffrance humaine. C'est pourquoi la Norvège se félicite de la convocation par le Secrétaire général de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, et nous avons hâte d'y assister. Nous réitérons également l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties syriennes pour qu'elles garantissent la participation pleine et effective des femmes. La logique de paix doit remplacer la logique de guerre.

Nous exhortons les deux parties au conflit à accepter l'invitation à la table des négociations et à s'impliquer dans le difficile processus qui permettra de parvenir à un accord sur une transition sans exclusive menée par les Syriens et à un règlement du conflit. S'asseoir à la table des négociations n'est que la première étape. Y rester est encore plus important.

Il est essentiel que la Conférence produise des résultats concrets. La violence doit cesser. Des cessez-le-feu doivent être instaurés. Un accès humanitaire immédiat, libre et sans entrave doit être garanti et les principes humanitaires respectés. Les femmes syriennes et les acteurs de la société civile doivent être impliqués activement dans les négociations. Cela augmentera la légitimité du processus. La communauté internationale doit s'unir pour exiger la fin du conflit, comme elle l'a fait sur la question de la destruction des armes chimiques de la Syrie. À notre avis, prendre des mesures de ce genre pourrait faciliter un accord sur un organe de gouvernement transitoire, comme l'indique le Communiqué de Genève de juin 2012 (S/2012/522, annexe).

Le défi humanitaire est encore considérable, et nous allons devoir nous en occuper pendant des années. Nous devons faire encore davantage. L'aide apportée aux pays voisins de la Syrie doit être renforcée. À la deuxième conférence des donateurs qui s'est tenue au Koweït, la Norvège a promis 65 millions de dollars d'aide humanitaire et 10 millions de dollars pour aider les pays voisins de la Syrie.

La destruction des armes chimiques de la Syrie est en bonne voie, sous la supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. La Norvège est fière de faire partie de cet effort conjoint visant à éliminer ces armes mortelles. Nous demandons instamment à toutes les parties concernées de respecter leurs engagements internationaux pour faire en sorte que les armes chimiques sortent de Syrie et soient détruites dans les délais convenus.

Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve dans une phase décisive. Nous félicitons le Président Obama, et saluons le leadership et le dévouement du Secrétaire d'État, John Kerry. La Norvège estime que, compte tenu de la situation générale qui règne dans la région, il est temps que les Palestiniens et les Israéliens s'accordent pour mettre fin au conflit. Une solution des deux États au moyen de laquelle Israël et la Palestine pourront vivre côte à côte dans la paix et la sécurité est en effet à portée de main. Le processus montre combien les questions en souffrance – à savoir la sécurité, les frontières, le statut de Jérusalem et les réfugiés – sont complexes. Parvenir à un accord implique des concessions douloureuses et des décisions difficiles, et ce pour les deux parties. Par conséquent, nous exhortons les dirigeants des deux parties à faire montre de courage et de détermination en ce moment critique. Cette occasion historique ne doit pas être gâchée. La Norvège estime qu'un tel compromis historique ne sera possible que si les besoins fondamentaux des deux parties sont dûment pris en compte et respectés, de manière juste et équilibrée.

La Norvège s'aligne sur la position de l'Union européenne, comme indiqué dans les conclusions adoptées par le Conseil européen en décembre 2009, concernant les paramètres d'une solution aux questions en suspens. La solution doit être conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU, aux Accords d'Oslo et aux accords ultérieurs. Nous ne pouvons pas laisser les négociations être mises en échec. La Norvège condamne tout recours à la violence, et appelle les parties à s'abstenir de tout acte unilatéral qui pourrait compromettre les pourparlers, modifier la situation sur le terrain ou préjuger de l'issue des négociations sur le statut final. Les activités de colonisation doivent cesser.

La Norvège est profondément préoccupée par la détérioration de la situation économique et humanitaire dans la bande de Gaza. Nous appelons à la levée des restrictions, en application de la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité sous tous ses aspects, y compris la nécessité de garantir la sécurité de tous les civils.

La base institutionnelle pour une Palestine indépendante est déjà en place. Toutefois, l'Autorité palestinienne continuera d'avoir besoin d'un appui financier généreux de la part des donateurs en 2014 pour étayer ses efforts de paix. L'aide à l'Autorité palestinienne s'élevait à 1,25 milliard de dollars l'an dernier, ce qui marque une nette amélioration par rapport à l'année précédente. Il reste cependant un déficit budgétaire, qui gonflera la dette publique de la Palestine. La Norvège invite vivement les bailleurs de fonds à demeurer généreux dans leurs contributions à l'Autorité alors que les Palestiniens s'emploient à parvenir à un règlement négocié avec Israël. Nous comptons organiser une nouvelle réunion du groupe des donateurs, le Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, à la fin du printemps de cette année, à Bruxelles. Nous y examinerons l'assistance pour 2014.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Khazaee (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Avant de commencer, je tiens à dire que, puisque je suis, me semble-t-il, le quarantième orateur dans ce débat, je promets de ne pas parler plus d'une demi-heure. Je vais, bien entendu, lire une version abrégée de ma déclaration.

J'ai l'honneur de m'exprimer au nom du Mouvement des pays non alignés. Tout d'abord, je tiens à vous exprimer, Monsieur le Président, ainsi qu'au Ministre des affaires étrangères de Jordanie, la gratitude du Mouvement pour avoir convoqué ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Une nouvelle année a commencé, et la paix, la justice et la stabilité peinent à se concrétiser au Moyen-Orient. L'occupation militaire israélienne des terres palestiniennes et arabes qui persiste et le fait que le peuple palestinien soit privé de la liberté et de ses droits continue d'exiger l'attention de la communauté internationale et une action urgente afin de corriger la situation, conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU. Cela doit être inscrit au rang des priorités de la communauté internationale pour l'année 2014, qui a été proclamée par l'Assemblée générale Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien.

Le Mouvement demeure extrêmement inquiet de la situation qui règne en Palestine en raison des politiques illégales qu'Israël, Puissance occupante, continue de mener contre le peuple palestinien et ses terres. Au cours des derniers mois, tandis que la communauté internationale s'est efforcée de réaliser des progrès tangibles dans le cadre de la reprise des négociations et a exprimé son plein appui au processus sur la base des paramètres inscrits de longue date dans les résolutions pertinentes de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor, Israël, Puissance occupante, continue malheureusement, quant à elle, d'afficher un comportement allant à l'encontre de ces paramètres, de la bonne foi nécessaire aux négociations et des objectifs fondamentaux du processus de paix visant à parvenir à une solution juste, durable et globale.

Les tensions continuent de s'intensifier et d'accroître le fossé entre ce qui est attendu du processus politique et la réalité sur le terrain. Un bref coup d'œil sur la période qui vient de s'écouler montre que les activités d'implantation israéliennes, notamment la construction de colonies et du mur et la confiscation des terres palestiniennes, le blocus de la bande de Gaza, les arrestations et les raids militaires ainsi que la violence et les provocations extrémistes incessantes des colons israéliens, se poursuivent tous sans relâche, et ce en violation grave de la quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes de l'ONU. Ces violations ne font qu'aggraver la situation sur le terrain et renforcer les doutes sur les véritables intentions

d'Israël et sur son engagement en faveur de la paix juste et durable à laquelle l'État de Palestine, avec le ferme appui de la communauté internationale, y compris les pays membres du Mouvement des pays non alignés, s'efforce de parvenir.

Le Mouvement des pays non alignés est en particulier vivement préoccupé par l'escalade des actes d'agression dans Jérusalem-Est occupée, notamment à l'intérieur et autour de Haram al-Charif et de la mosquée Al-Aqsa, qui sont le résultat des provocations d'extrémistes israéliens. Le manque de respect flagrant pour ce site saint et pour ceux qui viennent y faire leurs prières, ainsi que les menaces incessantes de nouvelles incursions, constituent de graves actes d'incitation qui exacerbent les sensibilités religieuses et des tensions déjà vives. De manière tout à fait irresponsable, les hauts fonctionnaires du Gouvernement israélien continuent d'attiser ces tensions religieuses en encourageant les extrémistes à poser des actes de provocation qui risquent de déclencher un conflit religieux susceptible d'avoir de lourdes et graves conséquences pour la région et au-delà. Par conséquent, le Mouvement des pays non alignés voudrait de nouveau appeler l'attention du Conseil de sécurité sur toutes ces questions graves qui menacent la paix et la sécurité internationales et demander que des mesures soient prises pour mettre un terme à toutes ces provocations d'Israël et garantir le respect du caractère sacré des édifices religieux.

Le Mouvement voudrait également réitérer ses vives préoccupations devant la poursuite des violations systématiques par Israël des droits de l'homme du peuple palestinien, notamment des raids militaires violents qui font des morts et des blessés parmi les civils, l'usage excessif de la force contre des manifestants civils, le déplacement forcé de civils, ainsi que l'arrestation et la détention d'un nombre croissant de Palestiniens. Malgré la récente libération de prisonniers palestiniens détenus depuis longtemps, presque chaque jour, Israël continue d'arrêter des civils palestiniens, y compris des enfants. Plus de 5 000 Palestiniens sont toujours détenus dans les prisons israéliennes. Tous ces faits préoccupent vivement le Mouvement.

Le blocus illégal de la bande de Gaza par Israël continue de faire subir au peuple palestinien assiégé de graves préjudices sur le plan socioéconomique et humanitaire. Le Mouvement condamne ces violations et exhorte la communauté internationale à continuer d'appeler Israël, Puissance occupante, à lever immédiatement ce blocus, à mettre un terme à cette punition collective et à toutes les mesures illégales à l'encontre du peuple palestinien sous occupation et à honorer ses obligations découlant du droit international. Si Israël persiste dans son mépris du droit international, il faudra que la communauté internationale prenne bientôt des mesures pour faire respecter la loi et assurer le respect du principe de responsabilité.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa solidarité avec le peuple palestinien et son appui à la réalisation de son droit inaliénable à l'autodétermination et à la liberté au sein de son propre État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, et à une solution juste à la question de Palestine sous tous ses aspects. Nous espérons que les négociations en cours aboutiront dans les délais fixés à l'instauration d'une paix juste, durable et globale qui permettra de mettre définitivement fin à l'occupation militaire israélienne de la Palestine et des autres territoires arabes occupés et qui marquera l'avènement d'une ère de paix et de stabilité au Moyen-Orient.

En cette heure cruciale, le Mouvement des pays non alignés réitère son appel en faveur d'un appui soutenu au peuple palestinien dans sa lutte historique et légitime pour la justice, la dignité, la paix et l'exercice de son droit à l'autodétermination. Le Mouvement des pays non alignés demande que l'on redouble d'efforts au niveau international, notamment au sein du Conseil de sécurité et en conformité avec nos obligations politiques, juridiques et morales, en vue de la réalisation de ces nobles objectifs cette année.

Le Liban a subi des attaques israéliennes répétées sur son territoire, qui ont fait beaucoup de dégâts humains et matériels, suivies par des années d'occupation et d'agression. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais et a intensifié ses incursions au Liban. Ces activités constituent une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006). Les dispositions de cette résolution doivent être appliquées de manière à renforcer les fondements de la stabilité et de la sécurité du Liban et à empêcher Israël de poursuivre ses violations quotidiennes de la souveraineté libanaise.

Le Mouvement condamne toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, visant à modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé. Ces mesures se sont intensifiées depuis le début de la crise syrienne. Une fois de plus, le Mouvement des pays non alignés exige d'Israël qu'il respecte la

résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

J'en ai terminé avec la déclaration prononcée au nom du Mouvement des pays non alignés. Je voudrais à présent faire une brève déclaration à titre national.

En cette Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, la communauté internationale doit exercer de fortes pressions sur la Puissance occupante, à savoir le régime israélien, afin qu'elle mette fin à ses politiques agressives et expansionnistes et cesse de violer le droit, les normes et les principes internationaux. Cette année, le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités qu'il a négligées depuis trop longtemps et appuyer pleinement tous les droits inaliénables du peuple palestinien, en contraignant le régime d'occupation à se retirer de tous les territoires palestiniens et arabes. Il ne fait aucun doute que l'inaction persistante du Conseil n'entraînera que plus d'atrocités de la part de ce régime criminel qui, au cours de ces 65 dernières années, a mené plus de 10 guerres contre tous ses voisins, continue de menacer les pays de la région et lance des attaques sauvages et incessantes contre les peuples sous occupation, y compris des femmes et des enfants innocents sans défense, faits qui ont été établis par les organisations internationales compétentes et qui ont fait l'objet de condamnations fermes de la part de la communauté internationale, y compris de la part de ceux qui soutiennent ce régime.

Par ailleurs, il faut contraindre le régime israélien, le seul régime de la région qui détient tous les types d'armes de destruction massive mais qui n'est partie à aucun des traités interdisant ces armes, à adhérer à ces traités, en particulier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, dans les plus brefs délais et sans conditions préalables, et à soumettre toutes ses activités nucléaires au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, afin d'éliminer le seul obstacle à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, tel que proposé par l'Iran en 1974.

Depuis plusieurs mois, le Moyen-Orient est témoin d'actes terroristes appuyés par des acteurs étrangers en Syrie, en Iraq et au Liban, qui prennent pour cible des hôpitaux, des écoles, des lieux de culte et des bâtiments diplomatiques et qui ont causé la mort de centaines de civils innocents, dont un diplomate de l'Ambassade de l'Iran à Beyrouth qui a trouvé la mort à la suite d'un attentat terroriste perpétré par un groupe terroriste dirigé par un citoyen saoudien. Bien entendu, ce ne sont là que quelques exemples des conséquences catastrophiques des idéologies qui prônent la violence et l'extrémisme. Ces événements renforcent la pertinence de la mesure prise en temps opportun par l'Assemblée générale, qui a rejeté l'extrémisme violent et promu la modération et la tolérance en adoptant, dans les derniers jours de l'année 2013, la résolution 68/127, intitulée « Un monde contre la violence et l'extrémisme violent » – une proposition basée sur une idée présentée par le Président de la République islamique d'Iran à l'Assemblée générale.

Enfin, nous sommes fermement convaincus que le même appui ferme que la communauté internationale a récemment apporté aux efforts du Gouvernement iraquien dans sa lutte contre les groupes terroristes doit s'étendre à la Syrie en inscrivant la question de la lutte contre le terrorisme à l'ordre du jour de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie. De même, il ne faut ménager aucun effort pour mettre fin au conflit actuel et favoriser un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens afin de laisser le peuple syrien déterminer librement son destin.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à féliciter la Jordanie pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, et la féliciter également pour la tenue de ce débat public. La profonde connaissance que la Jordanie à du conflit sera sans nul doute d'une grande valeur pour les efforts que déploie le Conseil pour trouver une solution à ce conflit ancien.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Conseil se réunit aujourd'hui alors que la diplomatie bat son plein au Moyen-Orient, de la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, le mercredi 22 janvier, aux négociations actuellement en cours entre Israël et la Palestine. Il y a cinq mois, à la suite des efforts concertés des États-Unis, le processus politique a évolué dans le bon sens avec la reprise des négociations dans l'optique de la conclusion d'un accord juste et durable entre Israël et la Palestine d'ici le mois d'avril de cette année. Si la reprise des négociations reste un signe prometteur – car elles ont mis fin à la

paralysie qui affligeait le processus de paix depuis quelques années – les parties devront prendre des décisions difficiles ces prochaines semaines.

L'Afrique du Sud s'identifie à la lutte des Palestiniens pour l'autodétermination et continue d'appuyer leur combat juste et légitime pour la création d'un État indépendant. Nous nous félicitons de la proclamation le 16 janvier de l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, et l'Afrique du Sud se joint à tous ceux qui préconisent que cela soit l'occasion de redoubler d'efforts pour instaurer une paix juste et durable entre Israël et la Palestine. Nous restons convaincus que la seule solution à ce conflit de longue date reste un processus de négociation équitable et pacifique mené dans un climat propice à des délibérations fructueuses – c'est-à-dire un climat exempt de manœuvres d'intimidation, de crainte, de violence et de toute autre activité obstructionniste.

La construction par Israël de colonies de peuplement reste le plus gros obstacle à une avancée des pourparlers de paix. Néanmoins, ces activités de colonisation illégales se poursuivent en toute impunité. Encore une fois, nous prévenons que la construction continue de ces colonies modifie la composition géographique de la Palestine et risque de rendre impossible la création de deux États, conformément à l'appel général lancé en faveur de la création d'un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, viable et d'un seul tenant, coexistant dans la paix avec Israël, sur la base des frontières de 1967, et ayant Jérusalem-Est pour capitale.

Les parties doivent continuer de mettre en place des mesures de confiance et, à cet égard, la libération en décembre par Israël de prisonniers palestiniens a été une mesure positive, laquelle est cependant quelque peu diminuée par l'arrestation et la détention continues de citoyens palestiniens par les autorités israéliennes. De plus, cette libération a été suivie d'une nouvelle série d'activités de peuplement avec l'annonce par Israël de la construction de 1 400 nouveaux logements en Cisjordanie. Ces actions d'Israël réduisent à néant les rares mesures positives et remettent en question la sincérité de l'engagement d'Israël en faveur du processus de paix. Nous appelons donc Israël à s'abstenir de toute action qui nuise au progrès des pourparlers de paix.

Nous condamnons toute la violence qui sape encore plus la possibilité d'un règlement pacifique. Mahatma Gandhi disait que la pire forme de violence, c'est la pauvreté; ainsi, l'isolement économique et politique continu de la bande de Gaza exacerbe la fragilité du processus politique. L'Afrique du Sud souligne encore une fois la nécessité pour Israël de lever le blocus illégal contre la population de Gaza.

Le processus de paix israélo-palestinien est aujourd'hui à une phase critique; le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, a renouvelé ses efforts pour amener les Israéliens et les Palestiniens à s'entendre sur un cadre de négociations sur le statut permanent. Le test sera de savoir si les efforts actuels mèneront à la solution des deux États et à la vision d'un État de Palestine indépendant.

Je voudrais, à ce stade, passer à la situation en Syrie. La persistance de la crise en Syrie est très préoccupante. Bien que des progrès aient été réalisés concernant la destruction de stocks chimiques en Syrie, le conflit continue. En l'absence d'un règlement politique inclusif, les conséquences pour la paix et la sécurité seront plus importantes. L'Afrique du Sud appuie pleinement les efforts déployés par l'ONU pour parvenir à un règlement politique de ce conflit prolongé, et attend avec intérêt de participer à la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie cette semaine.

L'Afrique du Sud a toujours maintenu que le peuple syrien a un droit inaliénable à la paix et à la démocratie. L'Afrique du Sud reste convaincue que dans une société complexe et divisée comme la société syrienne, il ne peut y avoir de solution militaire, et nous avons condamné le fait que des armes continuent d'être acheminées vers cette région, ce qui fait croire à tort que les armes peuvent mettre un terme à ce conflit. Nous sommes convaincus que si la crise continue d'être alimentée en armes, nous verrons qu'en Syrie, comme ailleurs dans le monde, c'est en fin de compte le peuple syrien qui paiera un lourd tribut, tandis que les fournisseurs d'armes continueront à vivre en sécurité, loin de la crise.

En outre, nous sommes très conscients de l'importance pour les femmes de jouer un plus grand rôle dans la fin du conflit et la consolidation de la paix, et nous préconisons une participation proportionnelle des femmes aux pourparlers de Genève qui doivent commencer le 22 janvier. L'Afrique du Sud continue de maintenir que la seule solution à la crise syrienne est un processus contrôlé par les Syriens où toutes les parties syriennes devront assumer la responsabilité de mettre fin à la violence et s'engager à parvenir à une paix durable.

Enfin, le délicat processus de négociation entre Israël et la Palestine exige la confiance, et la confiance est le résultat d'action et non pas de simples paroles. Nous continuons de croire que la paix au Moyen-Orient dépend de la création d'un État de Palestine indépendant. Il est également impératif de mettre fin à l'occupation.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : Monsieur le Président, je voudrais d'abord rendre hommage à votre pays, le Royaume hachémite de Jordanie, pour la manière dont il dirige les travaux du Conseil ce mois-ci. Je tiens aussi à vous remercier personnellement de votre présence distinguée et de l'intervention que vous avez faite au nom du Conseil de sécurité à la première réunion de 2014 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, qui s'est tenue jeudi dernier.

Permettez-moi également d'exprimer ma reconnaissance au Secrétaire général pour l'exposé détaillé qu'il a présenté sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine.

Notre comité sait gré à la communauté internationale de l'action diplomatique soutenue qu'elle mène et, avant tout, au Secrétaire d'État américain, M. John Kerry, des efforts acharnés qu'il déploie en vue d'encourager les parties à parvenir à un accord global.

Le Comité invite toutes les parties à agir de manière responsable afin de créer des conditions propices à la tenue de négociations fructueuses permettant de résoudre toutes les questions touchant au statut final et d'en finir avec l'occupation israélienne, au retrait militaire total du territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, notamment son droit à l'autodétermination.

Alors que nous approchons de la date butoir d'avril 2014, les perspectives de paix continuent néanmoins d'être compromises par les mesures prises par la puissance occupante sur le terrain, en particulier l'expansion des colonies de peuplement. Israël a annoncé la construction de milliers de nouveaux logements depuis le début des négociations en juillet, la dernière annonce en date, faite il y a 10 jours, portant sur plus de 1 400 logements. Les 144 colonies, qui sont éparpillées à travers toute la Cisjordanie occupée et Jérusalem-Est et reliées les unes aux autres par des routes construites pour l'usage exclusif des colons israéliens, sont totalement incompatibles avec le règlement prévoyant deux États. La poursuite de leur expansion sape la confiance des Palestiniens quant à la détermination d'Israël de parvenir à un tel règlement. La paix ne sera possible que lorsque l'occupation prendra fin et lorsque l'État de Palestine sera réellement indépendant, souverain et viable.

Par ailleurs, les activités de peuplement constituent de graves violations au regard du droit international. Le Comité demande au Conseil, en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales, de faire respecter le droit international et ses propres résolutions, notamment la résolution 446 (1979) établissant que les colonies de peuplement n'ont aucune valeur juridique et appelant Israël à respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève.

Le Comité est également préoccupé par les tensions récentes à la frontière entre Gaza et Israël, les tirs de roquettes depuis Gaza en direction d'Israël et les frappes aériennes menées par Israël contre Gaza, autant de facteurs qui risquent de mettre en danger le cessez-le-feu fragile entre les deux parties et d'avoir des conséquences dévastatrices pour les négociations de paix israélo-palestiniennes.

L'Assemblée générale a proclamé l'année 2014 Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien et a par conséquent demandé au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien d'organiser des activités en coopération avec les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et la société civile. L'objectif de l'Année internationale, qui a été officiellement lancée jeudi dernier, est de faire de la promotion de la solidarité avec le peuple palestinien un thème central, afin de contribuer à sensibiliser la communauté internationale à la question de Palestine et aux obstacles qui s'opposent au processus de paix en cours, notamment les colonies de peuplement illégales. Toute une série d'activités sont actuellement organisées, et nous comptons sur l'ensemble des États Membres, notamment les membres du Conseil, pour qu'ils apportent leur coopération et qu'ils fassent preuve de leur détermination à faire de 2014 une année historique s'agissant du règlement prévoyant deux États, qui se fait attendre depuis trop longtemps.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Mgr Chullikatt (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, de l'accession de la Jordanie à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et d'avoir organisé ce débat public opportun sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Les responsables jordaniens mettent à profit une connaissance de la région, très utile au Conseil de sécurité. C'est en outre à Amman, dans votre pays, Monsieur le Président, que S. S. le pape François, en tant que témoin de la paix, commencera, le 24 mai, son pèlerinage de prière en Terre sainte.

Pour le Saint-Siège, la reprise des pourparlers de paix entre Israéliens et Palestiniens marque un progrès, au sujet duquel le pape François a formulé l'espoir que les deux parties seront déterminées, avec l'appui de la communauté internationale, à prendre des décisions courageuses. Il est rarement facile de prendre des décisions courageuses; elles peuvent nous imposer des efforts pouvant être difficiles au plan politique et impopulaires.

Pourtant, face à la réalité du conflit au Moyen-Orient, toute personne sensée se rend compte que des changements sont nécessaires. La paix ne se limite pas à l'absence de guerre; elle impose de se plier aux exigences de justice pour tous les peuples et populations. Ma délégation s'associe donc à toutes les personnes de bonne volonté qui saluent la reprise de négociations directes, sérieuses et concrètes, sur laquelle elles fondent de grands espoirs, afin qu'un processus de paix redynamisé puisse offrir de meilleures perspectives d'avenir.

En outre, l'accord conclu récemment avec l'Iran concernant son programme nucléaire est très important. Il laisse fortement espérer qu'une ère de méfiance fera place à un nouveau climat de confiance et de coopération. Nous espérons qu'il sera pleinement mis en œuvre et ouvrira la voie à un accord définitif.

Le Saint-Siège a exprimé sans tarder et de manière répétée son inquiétude pour la paix et le bien-être de tous les peuples du Moyen-Orient. Plus récemment, la situation actuelle en Syrie a amené le pape François à réaffirmer la profonde préoccupation du Saint-Siège face à la situation dans l'ensemble de la région. Appelant les fidèles catholiques à jeûner et à prier pour la Syrie, en septembre 2013, le ape François a lancé un appel empreint de sincérité pour que

> « cessent tout de suite la violence et la dévastation en Syrie et qu'on travaille avec un engagement renouvelé pour une solution juste au conflit fratricide. … Ce n'est jamais l'usage de la violence qui conduit à la paix. La guerre appelle la guerre, la violence appelle la violence ».

Puisse la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie être l'occasion de réexaminer les critères nécessaires pour offrir un nouveau départ à ce magnifique pays, livré à une destruction et à des pertes en vies humaines indescriptibles. Ces critères doivent comprendre un cessez-le-feu immédiat, sans retard dû à des conditions politiques préalables, y compris un engagement renouvelé à promouvoir des initiatives de paix, plutôt que d'envoyer et de financer des armes, qui ont intensifié la violence et le conflit.

Dans le même temps, cela doit passer par la fourniture immédiate d'une aide humanitaire et des efforts de reconstruction pour les innombrables réfugiés et personnes déplacées hébergées temporairement dans des pays voisins, où tant de personnes souffrent de privations mettant en danger leur vie, notamment une carence alimentaire, un manque d'accès à l'eau potable et l'absence de services d'assainissement de base. Le caractère urgent du rétablissement de la paix l'emporte sur le règlement d'autres questions politiques et sociales, même si un tel rétablissement de la paix devra impliquer de nouvelles formes de participation et de représentation politiques qui garantissent la sécurité de tous les groupes dont le foyer se trouve en Syrie et leur donnent une voix.

Le pape François s'est dit extrêmement inquiet pour ceux qui doivent changer de lieu de résidence ou se déplacer en vue d'échapper à des violences incessantes ainsi que pour les pays mis à l'épreuve par l'arrivée d'un nombre considérable de réfugiés. La communauté internationale ne peut pas ignorer leurs efforts louables visant à apporter une aide. Le Saint-Siège s'engage – dans le cadre de ses vastes efforts déployés sur le terrain en matière d'éducation, de soins de santé et de services sociaux – à continuer de travailler aux côtés de ceux qui apaisent les souffrances de toutes les personnes marginalisées, déracinées ou opprimées par ce conflit.

Un grand nombre de ces réfugiés font partie d'un exode inquiétant de Chrétiens fuyant leur patrie deux fois millénaire,notamment parce qu'ils sont pris pour cible par des forces fondamentalistes et extrémistes et victimes de l'instabilité qu'elles ont provoquée. Il faudra donc un dialogue et une réconciliation interreligieux pour rétablir l'équilibre pluraliste riche et complexe de

la société syrienne. Le Saint-Siège se tient prêt à appuyer toutes les communautés religieuses dans leurs efforts pour trouver de nouveaux terrains d'entente et rétablir la confiance après toutes ces années de violence, de vengeance et de récrimination.

Le peuple syrien a démontré par son histoire sa capacité de cohabiter dans la paix. Par conséquent, les rivalités régionales et internationales, qui n'ont guère de rapports avec les communautés syriennes elles-mêmes, doivent être laissées de côté afin qu'au lieu de ces intérêts-là, ce soient les intérêts de la personne humaine et le bien de la Syrie qui soient au cœur des délibérations. À cette fin, toutes les parties intéressées se doivent de collaborer si elles veulent vraiment mettre en place les conditions d'une paix durable. Le deuxième cycle de pourparlers de Genève doit donc prévoir la participation de toutes les parties au conflit dans la région et au-delà. Le Saint-Siège tient à appuyer de tout coeur cet objectif.

Enfin, je tiens à rappeler la préoccupation exprimée par le pape François en ce qui concerne les problèmes politiques actuels au Liban, et également concernant l'Iraq, qui a peine à rétablir la paix et la stabilité auxquelles il aspire.

Pour l'ONU, les difficultés du Moyen-Orient constituent un appel à l'action, dans le cadre de son rôle de rétablissement de la paix, qui est la raison d'être de cette institution. Puisse le présent débat public contribuer à mobiliser la volonté politique qui est si nécessaire pour pousser la communauté internationale à changer réellement la vie des peuples du Moyen-Orient et à les aider à réaliser leur rêve de paix de longue date.

La situation économique mondiale ne permet plus à la communauté internationale de continuer à soutenir indéfiniment sur le plan financier des cohortes de réfugiés sans cesse croissantes. Les solutions politiques sont les meilleures solutions, y compris sur le plan économique, pour ces pays, car la paix est la condition *sine qua non* de la stabilité socioéconomique propre à attirer les financements qui serviront au développement. Dans l'allocution qu'il a prononcée le 13 janvier devant les membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, le pape François a donc prié le monde entier, avec beaucoup d'insistance, de trouver une solution aux problèmes du Moyen-Orient et d'agir avant que la situation ne se dégrade davantage.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant de l'Iraq.

M. Alhakim (Iraq) (*parle en arabe*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre patience et de tous vos efforts de ce jour. Je vais être très bref, et je ferai donc distribuer le texte intégral de ma déclaration en arabe et en anglais à tous les représentants. Le Gouvernement iraquien remercie également les membres du Conseil de sécurité d'avoir adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2014/1, dans laquelle ils expriment leur appui à l'Iraq dans sa lutte contre le terrorisme.

Je félicite le peuple palestinien du lancement de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien.

Une année de plus s'est écoulée et le processus de paix au Moyen-Orient continue de se heurter à bien des obstacles. La communauté internationale cherche à parvenir à un règlement pacifique. Dans le même temps, Israël continuer de se livrer à ses pratiques arbitraires et illégales, privant les Palestiniens de leurs droits et de leurs libertés. Israël persiste dans sa politique de colonisation, en construisant de nouveaux logements et poursuivant l'érection du mur de séparation, et en saisissant toujours davantage de terres palestiniennes chaque jour. Israël a également imposé un blocus à Gaza et procédé à l'arrestation de nombreux Palestiniens, et il poursuit, par ailleurs, la pratique de la punition collective, toutes choses qui, outre les provocations infligées par les colons juifs extrémistes, ne peuvent que conduire à une escalade des tensions au Moyen-Orient.

L'Iraq appuie les efforts que déploie la communauté internationale pour permettre au processus de paix au Moyen-Orient d'aboutir, sur la base de principes inchangés, énoncés notamment dans les résolutions de l'ONU, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la feuille de route du Quatuor. Nous saluons les efforts que déploient les Palestiniens et le Gouvernement du Président Mahmoud Abbas. Nous rendons également hommage aux constants bons offices des États-Unis et à la bonne volonté qu'ils continuent de manifester afin d'inciter les deux camps à parvenir à la solution des deux États pour mettre un terme au conflit. À cet égard, nous tenons Israël responsable de la non-application des résolutions contraignantes du Conseil de sécurité et demandons instamment à la communauté internationale et au Conseil de sécurité d'exercer des pressions à son égard afin qu'il honore ses engagements et applique les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Enfin, nous devons nous employer avec diligence à rétablir la stabilité dans la région troublée du Moyen-Orient, où tant de conflits menacent la paix et la sécurité internationales. Trouver une solution juste qui permette au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination à l'intérieur d'un État délimité par les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, est un noble objectif, auquel nous aspirons dans l'intérêt du retour de la sécurité et de la stabilité dans la région.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter Son Altesse Royale de l'accession de la Jordanie à un siège de membre au Conseil ainsi qu'à la présidence du Conseil pour ce mois.

Je voudrais pour commencer dire notre satisfaction au Conseil pour la convocation de ce débat public trimestriel, qui lui permettra de faire le bilan des événements récents au Moyen-Orient, notamment dans l'État de Palestine. J'aimerais également remercier le Secrétaire général de l'exposé d'ensemble qu'il a présenté aujourd'hui.

La situation dans la région du Moyen-Orient reste fragile et imprévisible, marquée par des changements sans précédent dans plusieurs pays de la région et par le conflit en cours en Syrie. Nous espérons que les efforts déployés cette semaine par la communauté internationale en vue de remédier à la situation en Syrie connaîtront une issue positive.

Nous appuyons fermement un règlement négocié de la question israélo-palestinienne aux fins de la création d'un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni ayant pour capitale Jérusalem-Est, et vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte et dans la paix avec Israël. Nous maintenons également notre appui à la demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que Membre à part entière. Nous escomptons une année 2014 digne de la promesse dont elle est porteuse, en tant qu'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, inaugurée le 16 janvier par le Secrétaire général.

Nous accueillons avec satisfaction la poursuite des cycles de négociation entre Israël et la Palestine, qui ont commencé fin juillet de l'année dernière en vue de parvenir à un accord dans un délai de neuf mois. Il est regrettable que jusqu'à présent les progrès n'aient guère été visibles, mais nous espérons que les deux parties saisiront l'occasion que leur offrent les négociations directes en concluant un accord de paix dans les mois décisifs à venir.

L'annonce récente par Israël de la construction de nouveaux logements dans les colonies de peuplement est regrettable. Non seulement les activités de colonisation sont illégales, mais elles représentent également une menace à la solution des deux États. Nous nous associons aux autres délégations qui demandent instamment à Israël de mettre un terme à ces activités de colonisation.

La situation humanitaire dans la bande de Gaza, par ailleurs, reste une source de profonde préoccupation. Le blocus de Gaza a non seulement des répercussions néfastes sur la population, mais il pousse également les activistes à exprimer leur sentiment de frustration par la voie de la violence, ce qui ne fait que compliquer encore la situation sur le terrain et accroître la vulnérabilité d'Israël et ses craintes pour sa sécurité.

L'Inde a toujours appuyé les efforts d'édification de la nation palestinienne en fournissant une assistance technique et économique, notamment un appui budgétaire. En 2012, l'Inde a promis de verser 10 millions de dollars d'aide budgétaire à la Palestine et signé trois mémorandums d'accord concernant des projets de développement dans les domaines des technologies de l'information et des communications, de la formation professionnelle et de la construction d'écoles. En septembre 2013, l'Inde a versé 1 million de dollars, au titre de sa contribution annuelle, à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), principalement pour la fourniture de denrées alimentaires et de médicaments aux personnes déplacées dans les camps de réfugiés, dans le cadre des divers programmes de l'UNRWA.

Nous mettons également en œuvre une série de projets de développement en Palestine, financés par le Forum pour le dialogue Brésil-Inde-Afrique du Sud. À ce jour, nous avons concouru à la remise en état d'un centre culturel et hospitalier à Gaza, à la construction et à l'équipement d'un centre pour les personnes handicapées physiques à Naplouse, et à l'offre d'activités de loisirs en participant à la rénovation de l'infrastructure d'un stade de football à Ramallah.

L'Inde se félicite des efforts consentis par la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'Organisation des Nations Unies en Syrie pour enlever et éliminer les armes chimiques syriennes, et espère que ladite Mission conjointe sera à même de respecter la date

butoir du 30 juin fixée pour leur élimination complète. En décembre 2013, l'Inde a versé 1 million de dollars au fonds d'affectation spéciale mis en place auprès de l'OIAC à La Haye en vue de la destruction des armes chimiques et sites connexes de la Syrie. L'Inde a également proposé à l'OIAC les services de ses experts pour les activités de vérification de la destruction, ainsi que des sessions de formation pour le personnel participant à la Mission conjointe de l'OIAC et de l'ONU pour la destruction des armes chimiques syriennes.

En conclusion, je voudrais exprimer notre plein appui à la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie. Nous espérons qu'elle donnera l'impulsion nécessaire à l'ouverture d'un dialogue politique sans exclusive, dirigé par les Syriens, qui réglera la crise actuelle et répondra aux aspirations légitimes de toutes les composantes de la société syrienne.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Au nom de mon pays, je me félicite vivement de la présence ici ce matin de M. Nasser Judeh, Ministre jordanien des affaires étrangères et des expatriés, et je lui adresse mes félicitations pour l'élection de son pays au Conseil de sécurité et son accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux membres nouvellement élus et je remercie ceux dont le mandat au Conseil vient de s'achever. Je remercie par ailleurs la présidence jordanienne pour la convocation très opportune du présent débat public.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la représentante de Djibouti au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI). À titre national, je voudrais informer le Conseil que, pendant son mandat à la présidence de l'OCI en 2011 et 2012, le Kazakhstan, appuyé par tous les États membres de l'OCI, a fait de son mieux pour contribuer au processus de paix au Moyen-Orient et pour venir à bout des différends entre les diverses parties au conflit. L'un des objectifs stratégiques de la présidence kazakhe de l'Organisation de la coopération islamique était d'appuyer l'aspiration de la Palestine à prendre la place qui lui revient de droit en tant que Membre à part entière de l'ONU. Sous l'égide du Kazakhstan, l'OCI a pour la première fois de son histoire dépêché une délégation auprès du Vatican pour y aborder la question de la souveraineté palestinienne sur les biens de l'Église catholique dans les territoires occupés. Nous avons également défendu activement la cause palestinienne dans un certain nombre d'enceintes internationales, et mon pays attend désormais avec un vif intérêt de continuer de contribuer, à titre national, aux efforts internationaux dans ce sens.

Dès le début du conflit en Syrie, mon pays a marqué son appui à toutes les options envisageables qui permettraient de trouver une formule mutuellement acceptable pour restaurer la paix entre les parties. Nous constatons que le conflit continue de faire rage, malgré les inlassables efforts internationaux pour y mettre un terme et pour parvenir à une solution acceptable reposant sur le droit international, comme en atteste la détermination sincère affichée par toutes les parties concernées. Le monde entier, y compris mon pays, espère qu'un règlement équilibré et largement accepté pourra être trouvé lors des pourparlers de paix.

Le Kazakhstan se félicite du lancement du processus d'élimination des stocks d'armes chimiques de la Syrie, et espère qu'il n'y aura pas d'autre retard et que l'échéance de la fin juin fixée pour l'enlèvement total de ces matières sera respectée. Nous sommes convaincus que le Gouvernement syrien apportera à cet égard sa coopération entière et constructive à la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies en Syrie. Nous sommes persuadés que cette action conjointe du Gouvernement syrien et de la communauté multilatérale constituera une nouvelle avancée politique et concrète pour atténuer les tensions dans la région.

La persistance du conflit israélo-palestinien continue de menacer la paix et la sécurité régionales et internationales, et ses répercussions négatives ne se limitent pas à la seule région mais se ressentent bien au-delà, dans le monde entier. Le Kazakhstan est favorable à un règlement pacifique du problème, fondé sur le droit international et conforme notamment aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à l'Initiative de paix arabe. Nous appuyons les efforts du Quatuor pour relancer le processus de négociation israélo-palestinien visant à définir les frontières, sur la base du principe de coexistence pacifique des deux États.

Le Kazakhstan continuera d'apporter son appui au processus de stabilisation au Moyen-Orient, qui est une condition essentielle pour instaurer la paix et la sécurité dans la région. Nous reconnaissons le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination et à la création d'un État indépendant de Palestine à l'intérieur des frontières de 1967, État qui coexisterait pacifiquement avec Israël. Nous plaidons également en

faveur de ses efforts pour accéder au statut de Membre de plein droit de l'Organisation des Nations Unies.

Mon pays condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations et, en ce sens, appuie les aspirations de tous les peuples de la région à vivre en sécurité. Le Kazakhstan espère que les efforts des parrains du processus de paix, des organisations internationales et régionales, et la bonne volonté des parties prenantes au processus de négociation permettront à terme d'instaurer une paix durable et juste au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Sergeyev (Ukraine) (*parle en anglais*) : Les faits récents au Moyen-Orient ont fait que l'attention de la communauté internationale s'est déplacée de la question palestinienne vers des problèmes plus urgents dans son ordre du jour, à savoir la situation en Syrie et la sauvegarde de la stabilité régionale. Or, l'Ukraine estime que, dans le contexte actuel, le règlement pacifique de la question palestinienne devrait rester la clef de voûte d'un Moyen-Orient stable et sûr. Nous comprenons les revendications des deux parties et estimons que seuls le compromis et des pourparlers directs entre Israéliens et Palestiniens permettront aux deux camps de parvenir à un accord définitif.

L'Ukraine salue les efforts déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, en faveur d'un dialogue direct entre les parties dans le but de parvenir à un accord-cadre qui définirait les paramètres des négociations sur le statut final et couvrirait toutes les grandes questions – en d'autres termes, un traité de paix global et définitif entre les parties. À cet égard, il y a quelques signes positifs. Ainsi le troisième groupe de prisonniers a été libéré à la fin 2013. Nous avons bien conscience que cette décision a été difficile et douloureuse à prendre pour le camp israélien. Nous comprenons les préoccupations d'Israël s'agissant de sa sécurité et appuyons toutes les initiatives visant à élaborer des garanties suffisantes en la matière.

Mon pays comprend également qu'il est nécessaire de continuer à aider l'Autorité palestinienne à renforcer son développement socioéconomique, lequel est d'une importance critique pour la viabilité du futur État palestinien et pour permettre à la population de mener une vie normale. Nous espérons que 2014, proclamée Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien par l'Assemblée générale, contribuera à parvenir à un règlement véritable et durable de ce conflit.

L'Ukraine est favorable à la solution des deux États devant être le résultat de négociations réussies entre la Palestine et Israël. Nous soutenons le peuple palestinien dans ses efforts pour obtenir un État indépendant, et nous espérons voir les Palestiniens jouir de la liberté et de la prospérité dans leur propre État. Un compromis historique doit être trouvé.

Cela m'amène à la question de l'importance des efforts de médiation déployés par les acteurs régionaux, dans lesquels la Jordanie joue un rôle de premier plan. C'est dans ce contexte que nous appuyons la position officielle de la Jordanie, telle qu'exprimée en début d'année par son Premier Ministre, M. Abdallah Ensour. La Jordanie doit être impliquée dans l'accord final entre les Palestiniens et les Israéliens. Sa position doit être prise en compte dans le règlement des questions fondamentales que sont le statut de Jérusalem, les frontières, l'eau et les arrangements de sécurité.

L'Ukraine a, à maintes reprises, fait part de son inquiétude devant la situation en Syrie, où un conflit vieux de deux ans continue de coûter la vie à des civils innocents. À cet égard, le plus important dans le court terme c'est de veiller à ce que la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie se tienne et qu'elle soit couronnée de succès. Nous attendons beaucoup des résultats de cette conférence, et nous saluons l'énergique action diplomatique menée par la Russie et les États-Unis. Nous demandons à toutes les parties impliquées de surmonter les contradictions qui ont longtemps empêché qu'un consensus se dégage au Conseil de sécurité sur la question d'un règlement du conflit syrien.

La situation humanitaire dans le pays est aussi grave. Nous appelons toutes les parties, en particulier les groupes de l'opposition, à fournir un accès sans entrave aux organisations humanitaires dans le pays en vue de commencer à surmonter la terrible situation qui touche actuellement la vie des civils, particulièrement les femmes et les enfants. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue récente au Koweït de la Conférence internationale d'annonces de contributions, qui a permis à la communauté internationale de lever 2,4 milliards de dollars sur les 6,5 milliards nécessaires.

Toutefois, l'aide internationale ne servira à rien si les parties au conflit ne parviennent pas à s'entendre. Nous jugeons préoccupante l'absence d'unité dans le camp de l'opposition en Syrie, et l'invitons à participer

à la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie en vue d'atteindre un compromis politique, plus nécessaire aujourd'hui que jamais. L'Ukraine est convaincue que le seul règlement possible de la crise syrienne passe par un dialogue politique ouvert à tous et par la transformation nécessaire dans ce pays.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant d'Israël a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M. Nitzan (Israël) (*parle en anglais*) : Je suis contraint de prendre de nouveau la parole aujourd'hui. Je vais être bref.

Comme lors de précédentes séances, nous avons entendu de nombreux représentants arabes et autres du Mouvement des pays alignés critiquer Israël. Je voudrais souligner une fois encore que ces mêmes représentants, arabes et autres, choisissent de passer sous silence les crimes du Président en exercice du Mouvement des pays non alignés, l'Iran, à leurs risques et périls. En particulier, il est quelque peu surprenant que le Mouvement des pays non alignés ait l'outrecuidance de sermonner Israël au sujet des droits de l'homme, alors que deux membres de ce Mouvement, l'Iran et la Syrie, sont ceux qui violent le plus au monde les droits de l'homme. L'Iran opprime son peuple et aide d'autres États à massacrer les leurs. Aujourd'hui en Iran, la liberté d'expression est étouffée, les minorités sont persécutées, les femmes sont privées de leurs droits fondamentaux et le régime a exécuté plus de personnes que tout autre pays au monde. Depuis que le conflit a éclaté en Syrie il y a près de trois ans, l'Iran a fourni une aide financière, politique et logistique à Al-Assad, tout en envoyant également des milices du Hezbollah aider les forces gouvernementales syriennes à tuer les civils. Le cynisme et l'hypocrisie du Mouvement des pays non alignés sont honteux.

Je dois reconnaître que j'ai été étonné d'entendre le représentant de l'Iran parler de non-respect des résolutions du Conseil de sécurité. On croirait nager dans l'absurde. J'aurais souhaité être choqué par les accusations lancées aujourd'hui par le représentant de la Syrie, qui ont transformé la séance en théâtre de l'absurde. Le représentant de la Syrie a eu l'audace de verser des larmes de crocodile sur la situation des Palestiniens, alors que son propre gouvernement tue et recourt à la politique de privation de nourriture contre la population palestinienne dans le camp de Yarmouk. Tandis que le Gouvernement syrien bombarde des écoles et tue des enfants, le représentant de la Syrie trouve nécessaire de se plaindre ici au Conseil de sécurité au sujet des programmes scolaires dans les écoles israéliennes. C'est le théâtre de l'absurde dans toute sa hideur.

Les accusations proférées par le représentant de la Syrie contre Israël s'agissant des violations de l'Accord de désengagement de 1974 sont infondées. La Syrie a systématiquement violé l'Accord, et Israël n'a fait que fournir – et continuera de le faire – une aide humanitaire à la population du Golan, y compris aux soldats et autres résidents du Golan qui sont gravement blessés. Tout dernièrement, Israël a traité un soldat des forces armées syriennes grièvement blessé, qui était venu à la frontière pour demander de l'aide. Cela s'est passé il y a à peine deux semaines, mais, bien évidemment, cela n'a pas figuré dans la déclaration faite à la présente séance par le représentant de la Syrie.

Je voudrais répondre à un État situé dans notre voisinage méridional, dont le représentant a parlé de la situation à Gaza. D'abord, il n'y a pas de blocus imposé à Gaza. En fait, tous les biens et l'aide humanitaire – je le répète – toute l'aide humanitaire qui entre à Gaza passe par Israël. Il semble que ce représentant est moins préoccupé par l'aide humanitaire que par la diabolisation d'Israël. Nul besoin de pouvoir déchiffrer l'inscription gravée sur la perre de Rosette pour découvrir que Gaza à un autre point d'entrée.

Enfin, il a fallu beaucoup d'audace au représentant de la Malaisie pour critiquer le bilan de mon pays en matière de droits de l'homme. Israël est une démocratie multiculturelle florissante, où les droits de toutes les minorités sont respectés et toutes les religions tolérées. Ce qui n'est pas le cas en Malaisie, dont les violations graves des droits de l'homme incluent la torture, le déni du droit à un procès équitable et les violations des droits des travailleurs. Nul besoin de parler des restrictions que le Gouvernement impose au droit à la liberté d'expression et de religion.

Je pourrais continuer, mais, par respect pour le travail sérieux qui nous attend et du temps limité du Conseil, je m'en abstiendrai.

Le Président (*parle en arabe*) : Le représentant de la Syrie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

M. Adi (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : En droite ligne de toutes nos déclarations – car la question débattue aujourd'hui porte sur la fin de l'occupation israélienne des territoires arabes

occupés – je me contenterai de répondre aux accusations portées dans la déclaration d'Israël, bien qu'on ait beaucoup à dire sur ce que font certains pays s'agissant d'armer, de financer et de fournir un asile aux groupes terroristes armés en Syrie.

L'instabilité dans la région du Moyen-Orient et l'éclatement des conflits est un fait bien établi, la cause en est les pratiques israéliennes. Le terrorisme israélien est un fait établi par de nombreuses institutions internationales, et l'histoire sombre d'Israël est riche en massacres, crimes et agressions. Israël occupe des territoires arabes depuis plus de 60 ans. Au compte du terrorisme d'État d'Israël, il y a les pires crimes commis à l'encontre de civils en Palestine, dans le Golan syrien occupé et au Liban.

En prétendant éprouver de la tristesse pour le peuple syrien – ce qui n'est pas vrai – le représentant d'Israël veut détourner l'attention du fait qu'Israël continue d'occuper le Golan syrien depuis 1967 et de garder notre peuple sous le joug de l'occupation, de l'emprisonnement, de l'oppression, de l'assassinat et de l'expulsion, et qu'il continue de faire fi de toutes les résolutions de légitimité internationale lui demandant de mettre fin à l'occupation des territoires arabes occupés. L'assistance évoquée par le représentant d'Israël, qu'il place dans un contexte humanitaire, ne doit pas induire le Conseil en erreur. Israël persiste à laisser les terroristes opérer dans la zone de séparation et perpétrer leurs actes terroristes.

Nous pourrions parler longuement de tous les agissements d'Israël. Ce que nous avons entendu aujourd'hui atteste de ces pratiques. Par souci de concision, c'est tout ce que je dirai.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 19 heures.